

# RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE

*SERVICE « GESTION DES DECHETS »*

**ANNEE 2022**

<b><u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>I. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
1. MISE A JOUR DU PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS .....	4
2. PROMOTION DU COMPOSTAGE.....	4
3. PRET DE GOBELETS REUTILISABLES .....	6
4. DEVELOPPER LE REEMPLOI .....	6
5. ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES .....	7
<b><u>II. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE.....</u></b>	<b><u>9</u></b>
1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM).....	9
2. COLLECTE SELECTIVE.....	10
3. TRI DES EMBALLAGES MENAGERS .....	11
4. PRET DE SUPPORT BI-FLUX ET VERRE.....	13
5. CONVENTION SUR SITE PRIVE ET TRAVAUX DE VOIRIE .....	13
6. AVIS SUR DOCUMENT D'URBANISME .....	14
7. CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS .....	14
8. ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE.....	15
9. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE EN PORTE A PORTE » EN 2022.....	16
<b><u>III. DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....</u></b>	<b><u>16</u></b>
1. COLLECTE DU VERRE.....	16
2. COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX.....	17
3. COLLECTE DES TEXTILES USAGES .....	17
4. COLLECTE DES PILES .....	18
<b><u>IV. DECHETERIES.....</u></b>	<b><u>19</u></b>
1. PRESENTATION DES DECHETERIES .....	19
2. CONDITIONS D'ACCES.....	19
3. TYPE DE DECHETS ACCEPTES.....	20
4. BILAN DES QUANTITES RECEPTIONNEES EN 2022 .....	21
5. EVOLUTION DES TONNAGES .....	24
6. EVOLUTION DE LA FREQUENTATION .....	25
7. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2022.....	25
<b><u>V. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM).....</u></b>	<b><u>26</u></b>
1. LA REDEVANCE SPECIALE.....	26
2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES .....	26
<b><u>VI. BILAN ENVIRONNEMENTAL.....</u></b>	<b><u>27</u></b>
1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION.....	27
2. TAUX DE VALORISATION.....	29
3. BILAN CARBONE SIMPLIFIE .....	29
<b><u>VII. BILAN FINANCIER.....</u></b>	<b><u>30</u></b>
1. DEPENSES .....	32
2. RECETTES.....	34
3. METHODE COMPTA COUT SIMPLIFIEE .....	36
<b><u>VIII. PROJETS 2023.....</u></b>	<b><u>37</u></b>

## Périmètre et domaine de compétences

Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2022 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes : (ci-dessous image 1 cartographie du territoire)

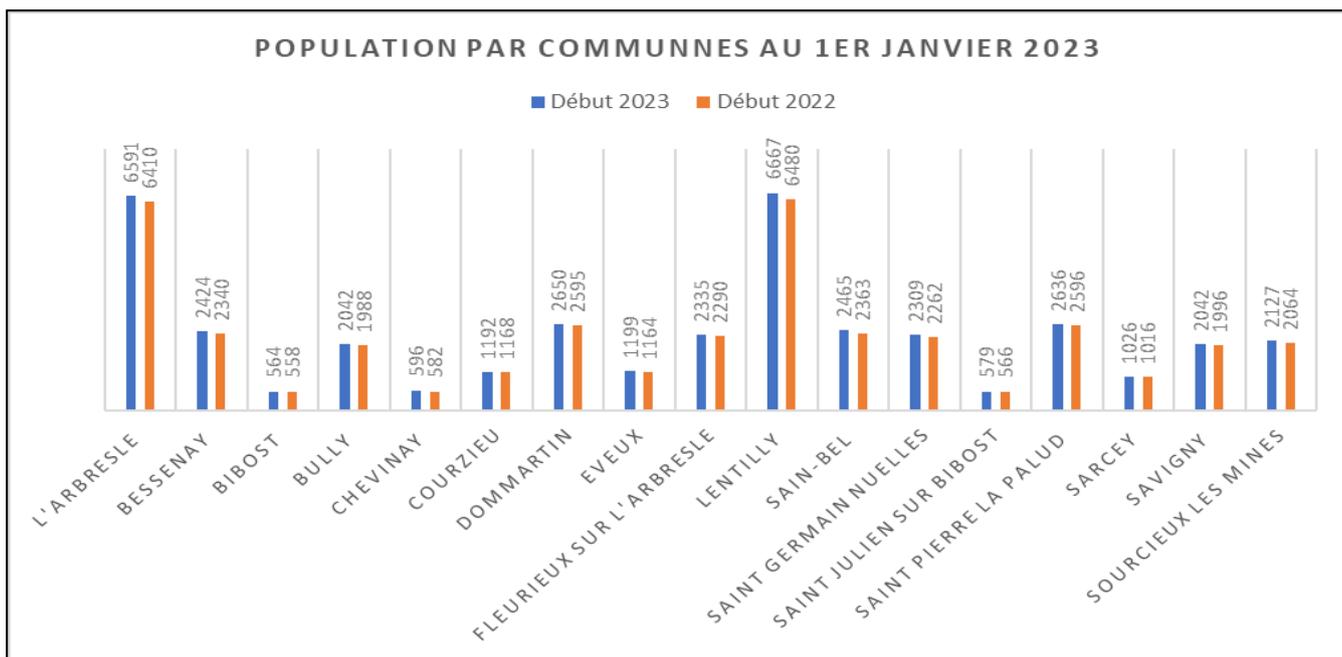


La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1 / La collecte des ordures ménagères ;
- 2 / Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3 / La collecte sélective ;
- 4 / L'exploitation des déchèteries.

Pour les déchèteries, par convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, les habitants de Brussieu peuvent accéder à la déchèterie de La Brevenne depuis le 1er janvier 2020. La commune de Brussieu a 1404 habitants.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec des références statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et prévision 2022. Les habitants sont donc au nombre de **39 444** (+1 % par rapport à 2022 pour l'année 2021), répartis sur le territoire de la façon suivante :



(Graphique 1 utilisant les données énoncées précédemment)

## I. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

### 1. Mise à jour du programme local de réduction des déchets

La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets. En 2021, elle a voté un nouveau programme d'actions pour la période 2021/2026. Il est composé de 7 axes et de 20 actions pour réduire de 19 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

(Ci-dessous image 2 représentant du PLRD)



Les 7 axes sont les suivantes :

- 1 / Sensibiliser à la réduction des déchets (4 actions)
- 2 / Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (5 actions)
- 3 / Agir contre le gaspillage alimentaire (2 actions)
- 4 / Être exemplaire (4 actions)
- 5 / Développer le réemploi (2 actions)
- 6 / Evaluer et saisir les opportunités (1 action)
- 7 / Amplifier la collecte des déchets dangereux (2 actions)

Le budget prévisionnel du programme est de 185 000 € par an soit 4,9 € par habitant. La Communauté de Communes a signé avec l'ADEME également un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) sur la période 2021/2023.



(Image 3 représentant un extrait du contrat d'objectif du PLRD)

### 2. Promotion du compostage

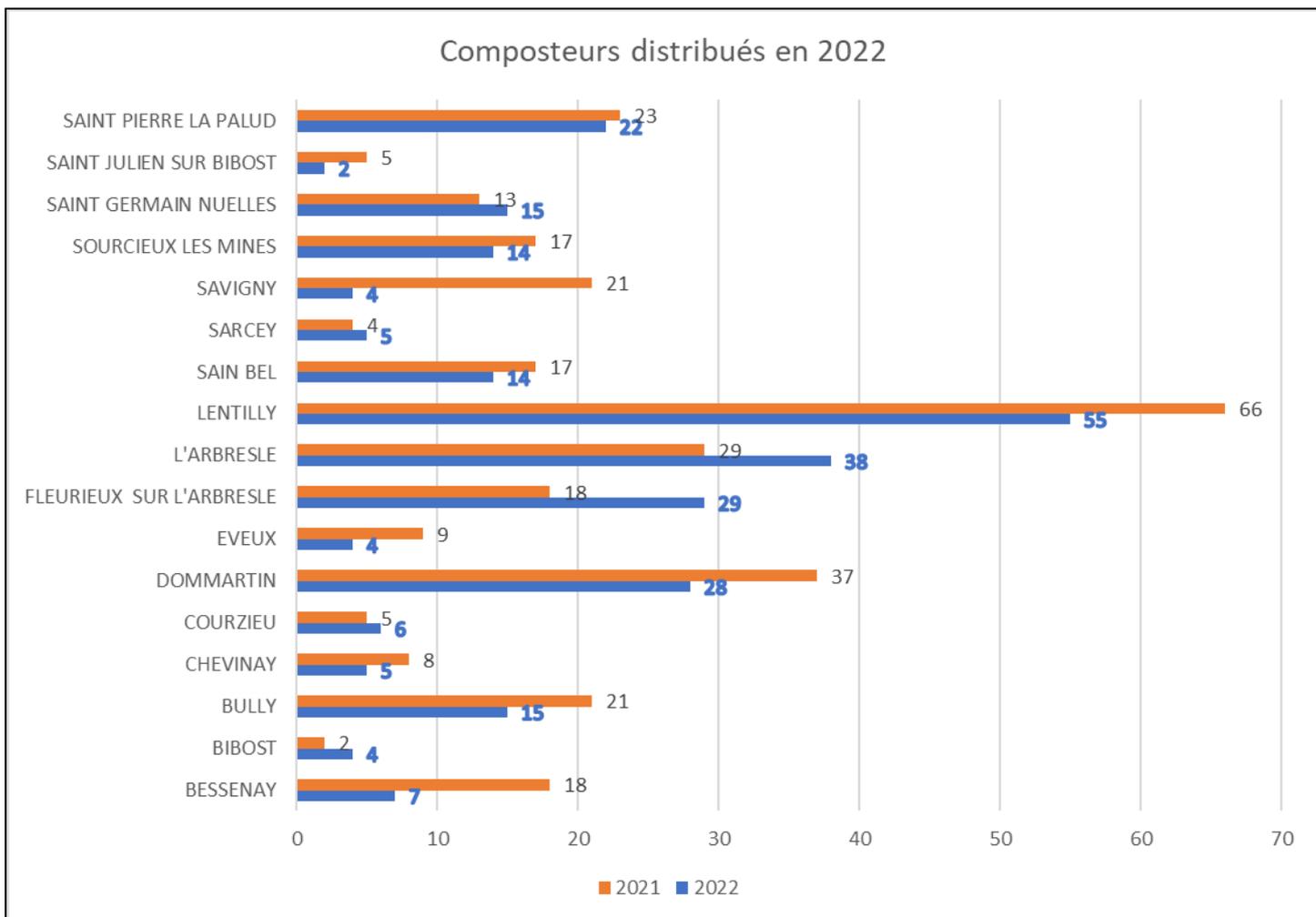
Depuis 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs pour les particuliers (incluant un bio-seau). **265 composteurs ont été distribués en 2022**. Depuis le début de l'opération, **3 266** composteurs ont été distribués. Les habitants ont été sensibilisés aux bonnes pratiques sur les déchets acceptés dans les composteurs lors des distributions. Cette sensibilisation a été réalisée par un Maître Composteur.

**Tableau 1 : Nombre de composteurs individuels remis**

2016	820
2017	458
2018	443
2019	446
2020	398
2021	313
2022	267
Total	3 145



(Image 4 : Appoint type de compost)



La Communauté de Communes en partenariat avec l'organisme EISENIA déploie également des sites de compostage partagé.

Il existe différents types de site de compostage partagé sur le territoire :

<b>Tableau 2 : Typologie de composteurs partagés</b>	<b>Sous-type</b>	<b>Quantité sur le territoire</b>	<b>Installé en 2022</b>
<i>Partagés</i>	/	23	7
	<i>Autonomes sur un domaine privé</i>	/	44
<i>Autonomes en établissements publics</i>	Association	5	
	Commune	5	
	Professionnels	1	
	Scolaire	6	2
	Restaurants/Collectifs	2	

La Communauté de Communes propose toujours gratuitement la mise à disposition de composteurs pour les sites privés en gestion autonome.

L'organisme EISENIA a pour mission de suivre, faire vivre, entretenir et faire remonter toutes informations sur le site partagé. L'objectif ici est de s'assurer que les sites installés soient pérennes et fonctionnels.



(Images 5 : Sites de compostage partagés sur Dommartin et Lentilly)

### 3. Prêt de gobelets réutilisables

Depuis 2021, la Communauté de Communes a décidé d'arrêter le prêt de gobelets réutilisables. Cependant 500 gobelets ont été donnée par la CCPA à chaque commune pour qu'elles puissent organiser des événements avec des éco-cup.



### 4. Développer le réemploi

#### 4.1. REPA'AR : RESSOURCERIE DU PAYS DE L'ARBRESLE



La Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR. Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse évoluer et pérenniser son activité.

L'ensemble des données ci-dessous sont tirées du rapport annuel 2022 du REPA'AR.

<b>Tableau 3 : Bilan déchet REPA'AR</b>	<b>Collectes de dons</b>	<b>Dons ré-utilisés/recyclés</b>	<b>Retour en déchèterie</b>
<i>Année n : 2022</i>	103 collectes 51 043 kg	48 707 kg Dont 37 379 kg en boutique solidaire	3 261 kg Soit 6.38 % du tonnage collecté
<i>Année n-1 : 2021</i>	96 collectes 56 054 kg	41 375 kg Dont 28 936 kg en boutique solidaire	8 073 kg Soit 13.10 % du tonnage collecté

Les performances 2022 démontrent une net augmentation de la participation du territoire avec un taux de réemploi de qualité. Le REPA'AR a été ouvert pendant 68 jours, avec 7 544 clients en 9 mois contre 5 268 en 2021.

L'association est agréée Atelier chantier d'insertion et embauche des personnes en insertion.

<b>Tableau 4 : Bilan salarial REPA'AR</b>	<b>Heures en poste d'insertion</b>	<b>Heures salariales cumulées</b>
<b>Année n : 2022</b>	7 424 heures	9 686 heures
<b>Année n-1 : 2021</b>	7 087 heures	7 087 heures

#### Faits marquant 2022 :

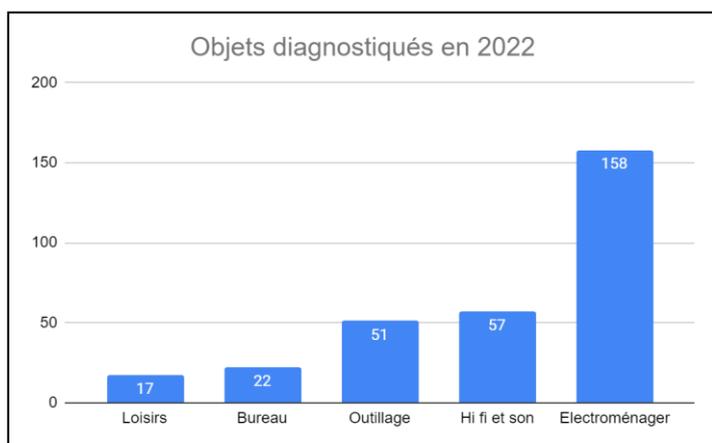
- Renouvellement de la convention partenariale d'objectifs 2022/23/24 entre la CCPA et le REPA'AR
- Mise en place du logiciel GDR pour la gestion et le suivi des dons.

## 4.2. REPAIR CAFE

Le Repair Café est une action portée par la MJC depuis novembre 2015. Émanant de la volonté des bénévoles, la MJC l'anime à l'aide de ses ressources humaines et matérielles. Le Repair Café fonctionne aujourd'hui avec 15 repair acteurs bénévoles, un administrateur référent, membre du conseil d'administration, un animateur socio-culturel en apprentissage, et un salarié qui coordonne l'action. Il a ouvert 42 samedi matin (de 9h30 à 12h) cette année contre 25 l'année précédente (fin de Covid).

L'ensemble des données ci-dessous sont tirées du rapport annuel 2022 du REPAIR Café.

Tableau 5 : Bilans technique REPAIR	Objets diagnostiqués	Objets réparés	Objets HS	Moyenne d'objets diagnostiqués par matinée
Année n : 2022	305	247	58	7
Année n-1 : 2021	153	100	33	4.8



8 931 Kg de déchets ont été évités depuis la création de notre Repair Café. Les objets traités sont principalement du petit et gros électroménager. (Ci-contre le graphique 3 représentant les différentes typologies d'objets reçu). Tous les 3<sup>èmes</sup> samedis du mois le Repair Couture effectue des réparations textiles. 29,209 kg en 2022 et un cumule de 94,853 kg depuis sont ouverture en 2018. L'atelier coopératif couture démarre au sein de la MJC les mardis soir avec 11 adhérents en 2022 et animé par trois repair actrices.

Le Repair café reçoit environ 15 visiteurs par jour en 2022 contre 12 en 2021. D'après les suivis mis en place par le Repair 244 visiteurs viennent des communes de la CCPA et 61 de communes hors CCPA.

## 5. Animations grand public et scolaires

### 5.1. ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le service réalise des animations grand public pendant la semaine européenne de la réduction des déchets et les semaines de l'environnement.

En 2022, durant les semaines de l'environnement plusieurs activités ont été réalisées, notamment :

- ❖ Spectacle Emile le roi de la récup pour des écoles du territoire
- ❖ Exposition récup et gamelles, antigaspi, au Lycée de Sain Bel et à l'école de Bully (Image 6 : ci-dessous)
- ❖ Stand CCPA durant le marché de l'environnement



Durant la SERD (semaine européenne pour la réduction des déchets), 5 activités ont été réalisées et portées par l'appel à projet 2022 et 4 activités ont été proposées en plus par la CCPA.

- ❖ Portes ouvertes du Repair Café
- ❖ Sensibilisation à la réduction des déchets par THE GREENER GOOD
- ❖ Atelier de fabrication de peinture végétale par GRAINE d'ÉCOLOGIE
- ❖ Soirée ciné-débat « Le grand Saphir » au strapontin de Sain Bel
- ❖ Créée publique / spectacle avec l'école des trois collines
- ❖ Distribution de composteurs ouvertes à tous sans nécessité de réservation
- ❖ Portes ouvertes du REPA'AR
- ❖ Cuisine participative avec RECUP' & GAMELLE
- ❖ Démonstration de compostage



(Image 7 : De gauche à droite : Récup' & Gamelle ; Le grand Saphir ; Créée publique ; Peinture végétale ; Affiche SERD 2022)

## 5.2. ANIMATIONS SCOLAIRES

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes. Les animations sont intégrées dans le programme de l'office du tourisme sur les animations scolaires.

L'association « France Nature Environnement » assure des demi-journées d'animations par classe. Sur l'année scolaire 2021/2022, **33 classes** ont été ainsi sensibilisées soit environ **780 élèves** de la maternelle au CM2. Ceci représente 54 sessions d'animations.

Différents thèmes sont abordés par les animateurs autour de la gestion des déchets : tri, récup' art, compostage, consommation et gaspillage alimentaire. (Image 8 : ci-dessous extrait du rapport annuel 2022 FNE)



## II. Collecte des ordures ménagères et collecte sélective

### 1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)



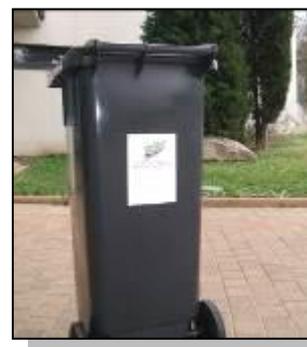
**Tableau 6 :**

<b>Chiffres clés</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<i>Km parcourus</i>	86 809	89 054	83 789
<i>Heures de service</i>	6849	6963	12 890
<i>Tonnes collectées</i>	6 660	6 682	6 334

La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères (*image 9 : ci-dessus*) en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants. Ainsi, il existe **174 points de regroupement (PR)** permanent en 2022 sur le territoire.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception de quelques rues de la commune de L'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine (comme les conteneurs enterrés).

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants (*image 10 : ci-contre*), entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. Ainsi, c'est **327 bacs OM** dotés sur 2022.



A partir de 2014, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés (*Image 11 : ci-dessous*) sur plusieurs communes. Fin 2022, 48 sites sont en place sur les communes. (environ 144 conteneurs) s

**Tableau 7 : Communes**

<b>Communes</b>	<b>Nombre de sites</b>
Bessenay	2
Bully	1
Courzieu	4
Dommartin	4
Fleurieux sur l'arbresle	4
L'Arbresle	20
Lentilly	2
Sain-Bel	9
Saint Pierre la Palud	3



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle (*image 12 : ci-contre*) géré par le SYTRAIVAL. Les ordures ménagères sont ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m<sup>3</sup>.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 mai 2023.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation (image 13 : ci-contre) énergétique gérée par le SYTRAIVAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 355 000 habitants. Cette usine de valorisation énergétique incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.



Le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération est de 11 € HT par tonne.

## 1.1. EVOLUTION DE LA QUANTITE D'ORDURES MENAGERES COLLECTEES

Tableau 8	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	37 036	37 282	37 613	38 057	38 438	38 749
Ratio kg/hbt	172,0	177,7	180,3	175,0	173,8	163,0
Quantité (en t)	6 371	6 624	6 782	6 660	6 682	6 334
Evolution des quantités	-3.0%	+4.0%	+2.4%	-1.8%	+0.3%	-5.20%

En 2022, les quantités d'ordures ménagères sont en baisse.

## 2. Collecte sélective

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

### 2.1. COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS

**ENEIN** Affichez-moi dans votre cuisine!  
**TOUS LES EMBALLAGES RÉUNIS DANS LE JAUNE !**

**LES EMBALLAGES**

bouteilles et flacons en plastique

pots, gourdes, tubes, sachets et films en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène

emballages métalliques

cartonnnettes

briques alimentaires

ne pas imbriquer les emballages

gros cartons d'emballages

pires

jouets cassés

En vrac

Au 1<sup>er</sup> février 2022, l'extension des consignes de TRI est arrivée sur le territoire (image 14 : flyers ECT). L'ensemble des emballages se trient désormais.

La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères et les contenants de TRI sont situés au même endroit. Les camions collectent en porte à porte les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Tableau 9 : Chiffres clés	2020	2021	2022
Km parcourus	66 941	64 517	80 028
Heures de service	4 054	3 891	7 581
Tonnes collectées	1 892	1 867	1 848

La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. En 2017, un nouveau marché de fourniture a été lancé intégrant le flocage des bacs poubelles. Ainsi, c'est **389 bacs** qui ont été dotés en 2022.

Les camions déversent les emballages ménagers au quai de transfert de Quincieux puis sont transportés au centre de tri de Firminy (42).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 mai 2023.

## 2.2. EVOLUTION DE LA QUANTITE D'ORDURES MENAGERES COLLECTEES

Le **tableau 10** suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Population</b>	37 036	37 282	37 613	38 057	38 438	38 749
<b>Ratio kg/hbt</b>	52	51	50	49	48	48
<b>Quantité de collecte sélective</b>	1 940	1 941	1 927	1 892	1 867	1 848
<b>Evolution des quantités</b>	-2,3%	0,1%	-0,7%	-1,8%	-1,3%	-1.02%

Les quantités de collecte sélective sont en légère baisse (le refus des cartons marrons dans les bacs jaunes par les agents de collecte est une des raisons).

A noter que les usagers peuvent déposer aussi les papiers en déchèterie : **141 tonnes** (contre 139 en 2021) ont ainsi été collectées par ce biais en 2022. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité. Les deux déchèteries ont été équipées en 2021 de colonne aérienne pouvant accueillir les emballages recyclables sur site.

## 3. Tri des emballages ménagers

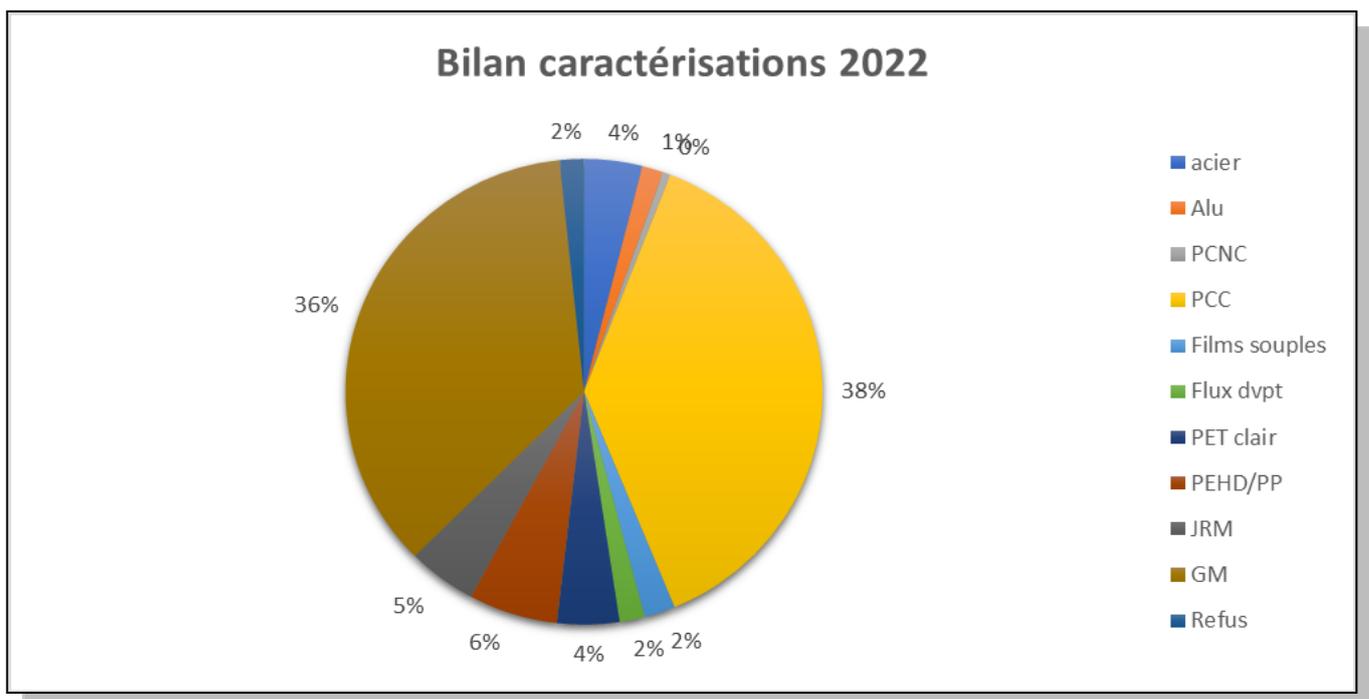


Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Firminy sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes. Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise SUEZ pour le compte du SYTRAIVAL. (Image 15 : exemple de session de tri à la main)

### 3.1. EVOLUTION DE LA QUANTITE TRIEES

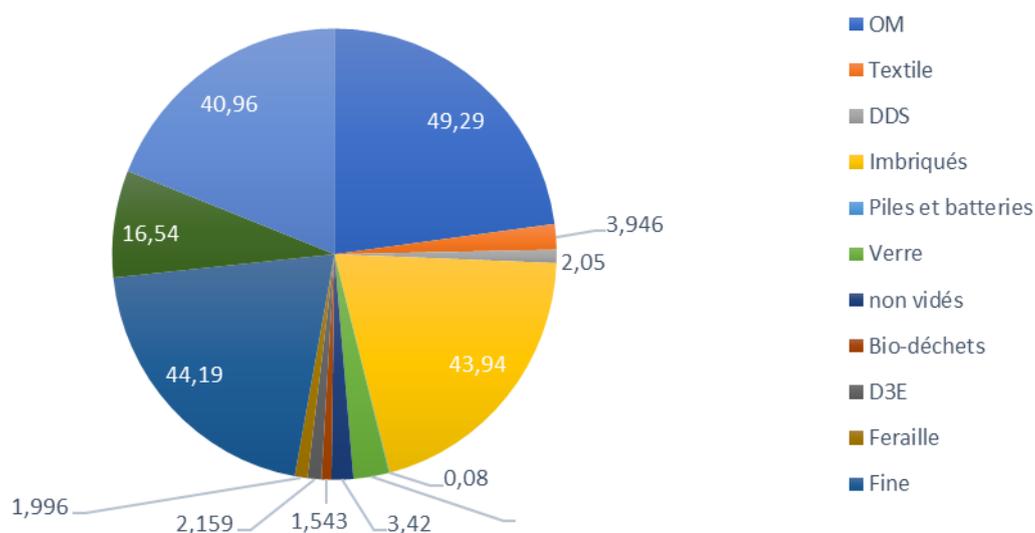
Tableau 11	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PET clair	38	72	62	103	106	50.99
PET foncé	30	25	27	46	48	37
PEHD	32	13	46	60	50	40.81
Acier	17	54	85	88	63	34.41
Aluminium	6	3	12	15	11	12.28
Briques alimentaires	25	2	25	45	39	14
Cartons	374	632	612	508	496	335
Journaux/papiers	524	439	342	324	446	330.56
Gros de magasin	520	363	266	290	250	14.92
Refus	373	277	264	475	393	215.714
<b>Total trié</b>	<b>1 564</b>	<b>1 603</b>	<b>1 657</b>	<b>1 479</b>	<b>1 509</b>	<b>1 085</b>
<b>% refus</b>	<b>19,23%</b>	<b>14,27%</b>	<b>13,68%</b>	<b>25,11 %</b>	<b>20,68 %</b>	<b>20,13%</b>

Ci-dessous une représentation **graphique 4** des caractérisations 2022 et donc des différentes typologies de déchet que l'on trouve dans la collecte sélective 2022.



Le taux de refus est une valeur importante à suivre pour pouvoir estimer les actions correctives à mettre en place et équilibrer les performances du territoire. En 2022, le taux de refus augmente. Ceci peut s'expliquer par la mise en place des extensions des consignes de TRI (ECT) qui change les habitudes usagers. Ci-dessous une représentation **graphique 5** des caractérisations des refus :

## Refus CS 2022



En 2022, les agents de collecte continuent de refuser plus systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes. Le Rippeur Plus sensibilise aussi régulièrement les habitants aux consignes de tri et les sensibilisations usagers augmentent et les prévisions 2023 sont dans ce sens également.

### 4. Prêt de support bi-flux et verre



Début 2021, le service a distribué aux communes des points tri composé d'un support double flux pour l'ordures ménagères et le tri accompagné d'une poubelle pour le verre. *(Ci-dessous image 16 des supports indiqués).*

Les communes peuvent effectuer des demandes pour des événements ou tout autres dotations si nécessaires au cours de l'année.



### 5. Convention sur site privé et travaux de voirie

Le camion de collecte n'est pas autorisé à intervenir sur le domaine privé sans accord préalable. C'est pourquoi chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc. Sans cette convention la collecte devrait être réalisée selon le règlement de collecte en vigueur.

Il existe **53 conventions d'accès sur site privé**, dont 5 créées en 2022. Le service traite les arrêtés de voirie reçus par les communes pour vérifier que les camions de collecte peuvent bien circuler pendant les travaux (entre 200 et 300 arrêtés par an).

## 6. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies. **1160 avis** ont été rendus en 2022. Le service urbanisme valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles. Un travail nécessaire pour la mise en place ensuite de site de conteneurs enterrés.

## 7. Calendriers de collecte des déchets ménagers

Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse via les communes des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Onze versions sont ainsi déclinées de janvier à janvier :

1. Bully / Sarcey
2. L'arbresle centre
3. L'arbresle hors centre
4. Bessenay
5. Dommartin
6. Eveux / Fleurieux sur l'arbresle
7. Lentilly
8. Sain Bel / Savigny
9. Saint Germain Nuelles
10. Saint Julien sur Bibost / Bibost
11. Sourcieux / Courzieu / Chevinay

Image 17 : Face avant et arrière du calendrier 2022 – exemple commune de Bessenay

En 2022, le design du calendrier a été revu pour notamment ajouter la partie Biodéchet et adapter le visuel aux informations nécessaires.

## 8. Anomalies ou événements de collecte

Les anomalies ou événements impactant la collecte des déchets sont envoyées soit par SUEZ au cours d'une tournée de collecte ordures ménagères et/ou collecte sélective, soit par le service gestion des déchets. Elles sont toujours traitées en binôme SUEZ/CCPA pour s'assurer d'un message régulier et cohérents auprès des usagers.

En 2022, **environ 537** événements ont été traités. Le prestataire a remonté moins d'anomalies qu'en 2021 (1200) ce qui est expliqué par des changements d'effectifs et des adaptations des logiciels en place.

Les deux **tableaux 12** ci-dessous sont des extractions du logiciel partagé que le service utilise pour le suivi des anomalies.

Type de prestation	Objet	2022	Proportion (%)	2021	Proportion (%)	Évolution
total		537		1245		-57%
Apport volontaire	Dégradation / Vandalisme	1	0%	0	-	-
Porte à porte	Accès difficile	127	24%	110	9%	15%
Porte à porte	Autres	3	1%	7	1%	-57%
Porte à porte	Autres prestations	0	-	6	0%	-100%
Porte à porte	Dégradation / Vandalisme	1	0%	1	0%	0%
Porte à porte	Matériel et Maintenance	60	11%	150	12%	-60%
Porte à porte	Non-conformités terrain	323	60%	950	76%	-66%
Porte à porte	Prestation non conforme	1	0%	0	-	-
Porte à porte	Présentation et Remisage	13	2%	10	1%	30%
Porte à porte	Sécurité et Transport	8	1%	9	1%	-11%
Porte à porte	Usagers	0	-	2	0%	-100%

### Répartition des demandes par Type de demande

Type de prestation	Type de demande	Période analysée	Proportion (%)	Période de référence	Proportion (%)	Évolution
total		537		1245		-57%
Apport volontaire	BAV - cassée	1	0%	0	-	-
Non renseigné	Non renseigné	286	53%	675	54%	-58%
Porte à porte	Autre : préciser	3	1%	17	1%	-82%
Porte à porte	Autre : préciser	0	-	2	0%	-100%
Porte à porte	Autre : préciser	0	-	6	0%	-100%
Porte à porte	Autre : préciser	1	0%	3	0%	-67%
Porte à porte	Autre : préciser	3	1%	7	1%	-57%
Porte à porte	Autre : préciser	12	2%	10	1%	20%
Porte à porte	Autre: préciser	2	0%	1	0%	100%
Porte à porte	Autre: préciser	1	0%	0	-	-
Porte à porte	Bac - hygiène (saleté / odeur)	0	-	1	0%	-100%
Porte à porte	Bac - maintenance	48	9%	139	11%	-65%
Porte à porte	Bac - non conforme	4	1%	37	3%	-89%
Porte à porte	Bac / sac inaccessible	4	1%	1	0%	300%
Porte à porte	Bac / sac non sorti ou non visé	9	2%	9	1%	0%
Porte à porte	Bac de tri - non conforme	1	0%	2	0%	-50%
Porte à porte	Bac tombé dans la trémie	1	0%	1	0%	0%
Porte à porte	Demande d'élagage	1	0%	6	0%	-83%
Porte à porte	Déchet non conforme : Présence	11	2%	78	6%	-86%
Porte à porte	Dépôt sauvage / Vrac importé	17	3%	41	3%	-59%
Porte à porte	Erreur de tri	0	-	55	4%	-100%
Porte à porte	Intempéries	22	4%	10	1%	120%
Porte à porte	Local de précollecte inaccessible	1	0%	2	0%	-50%
Porte à porte	Point noir sécurité	5	1%	8	1%	-38%
Porte à porte	Problème voirie	10	2%	8	1%	25%
Porte à porte	Présence / piqûre d'insectes	1	0%	0	-	-
Porte à porte	Rue / Route barrée	24	4%	18	1%	33%
Porte à porte	Sac dans bac de tri	0	-	24	2%	-100%
Porte à porte	Sac jaune dans bac OM	3	1%	35	3%	-91%
Porte à porte	Stationnement gênant	40	7%	27	2%	48%
Porte à porte	Travaux	26	5%	22	2%	18%

Le nombre d'événement a significativement diminué mais reste conséquent reflétant les échanges entre l'équipage et le service qui sont très réguliers. Les déchets non conformes représentent la majorité des événements signalés cependant on remarque une nette diminution qui s'explique par le travail régulier du service et des équipages.

Le nombre d'événements de collecte a évolué, comme représenté dans le **tableau 13** ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre d'anomalies</b>	2908	2504	2023	1 611	1240	537
<b>Evolution</b>	-14%	-14%	-19%	-20%	-23%	-57%

## 9. Faits marquants pour le secteur « collecte en porte à porte » en 2022

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- **Suivis de collecte** : plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour préciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes ;
- **Sensibilisation de différents publics** à la gestion des déchets : enfants, habitants en porte à porte, (bilan des formations et actions ripeurs plus)
- **Livraison des bacs roulants** : les bacs individuels sont livrés au domicile des habitants et les bacs 4 roues sont à récupérer en permanence au local bac. Ces actions sont réalisées en binôme par le ripeur plus de SUEZ et un agent du service déchet.
- **Nouveau site de conteneurs enterrés** : implantation de nouveaux conteneurs sur le territoire qui permettent de réduire les collectes en porte à porte et donc d'améliorer la qualité du tri des usagers.

## III. Déchets collectés en apport volontaire

### 1. Collecte du verre



**93 sites** sont répartis sur le territoire, cela représente **114 bornes aériennes et 31 enterrés** pour les bouteilles, pots et bocaux en verre. Pour rappel, le verre cassé (vaisselle cassée, verre, ou autres objets) doit être déposé en Ordures Ménagères.

Les bornes actuelles sont en fibre de verre et seront petit à petit remplacées, de 2022 à 2026, par des matières plus écologiques (recyclées et recyclables). Ainsi en 2022, un état des lieux a été réalisé et à identifier un certain nombre de colonnes à remplacer (environ 20 bornes). De 2022 à 2026 les bornes seront remplacées progressivement.

Le service propose l'utilisation de petite colonne aérienne à verre à réserver pour des événements. (*Image 18 : borne de prêt et borne installée ci-contre*)



## 1.1. EVOLUTION DES QUANTITES COLLECTEES

Tableau 14	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	37 036	37282	37 613	38 057	38 438	38 749
Ratio kg/hbt	33,0	36	34	37	39	37
Tonnages (en t)	1 223	1 326	1 291	1 410	1 511	1 447
Evolution quantités	-0,4%	+8,41%	-2,62%	+9,19%	+7,21%	-4.24%

Les quantités de verre ont bien réduit en 2022 -4.24 %. La quantité de verre triée par habitant est à 37 kg égale à la moyenne nationale à 37 kg.

Pour chaque tonne de verre triée le SYTRIVAL verse 1 € à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2021, un montant de 1 447 €.

Au cours de l'année 2022 une forte défaillance du système de collecte a été connu sur le territoire. Cette situation exceptionnelle peut expliquer la diminution significative de tonnages collectés.

## 2. Collecte des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux



Les habitants peuvent récupérer des boîtes jaunes en pharmacies et les ramener dans toutes les officines du Pays de L'Arbresle. Ce service est gratuit entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI.

## 3. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire (*ci-contre image 19*)

C'est l'association Le Relais Bourgogne et PHILTEX qui gère les conteneurs textiles installés sur les déchèteries :

- La Brévenne 14,73 tonnes,
- Fleurieux sur l'Arbresle 41,22 tonnes ont été récupérés.

Seize communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seule une commune n'a pas de point textile à ce jour (Bully). Il sera prévu par le service, sur 2023, dans le cadre de la relance du PLRD, d'installer une borne sur la commune. Les contrats de collecte sont passés directement par les Mairies.

## 3.1. EVOLUTION DES QUANTITES COLLECTEES

Tableau 15	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population	37 036	37 282	37 613	38 057	38 438	38 749
Poids (en t)	146,6	146,1	170,3	159,3	193,7	172,5
Ratio kg/hbt	4,0	3,9	4,5	4,2	5,0	4,5
Evolution	+33,8%	-0,4%	+14,2%	-6,9%	+17,7%	-11%

Les quantités de textile ont nettement augmenté en 2022 (-11%).

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures et les affaires de maroquinerie.

Si 17 kg de textile sont produits chaque année par les Français, seulement 5 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles. Les vêtements en très bon état peuvent être donnés à la Ressourcerie REPA'AR pendant les horaires d'ouverture.

#### 4. Collecte des piles

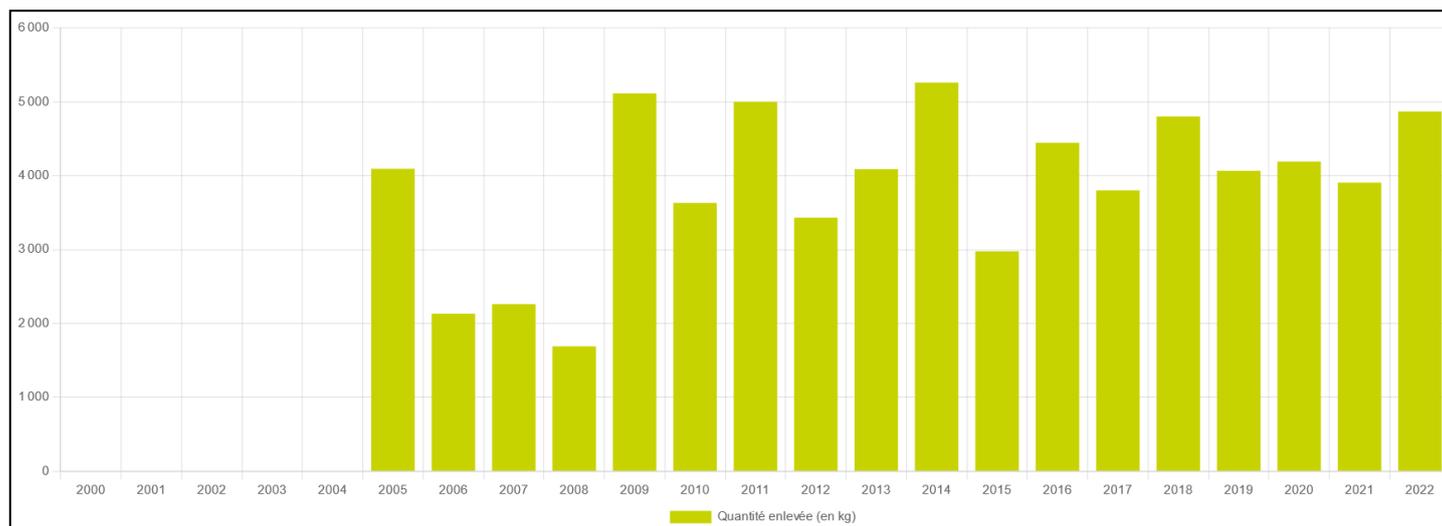


Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE. (Image 20 ci-contre)

**4 867 kg** de piles ont été récupérées en 2022 sur les deux déchèteries.

Ces quantités sont en augmentation par rapport à 2021 (3 906 kg) soit +24% en 2022.

Dans le **graphique 6**, issu d'une exportation du site de suivi de COREPILE, on observe les quantités collectées en déchèteries.



## IV. Déchèteries

### 1. Présentation des déchèteries

#### 1.1. LOCALISATION DES DECHETERIES

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SERNEDE depuis 1<sup>er</sup> février 2019. Une déchèterie professionnelle existante depuis le 03 février 2020.



### 2. Conditions d'accès

Les **tableaux 16** ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

<u>Fleurioux-sur-L'Arbresle</u>			<u>Courzieu</u>		
	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre		Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Lundi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h	Lundi	14h – 17h	14h – 18h
Mardi	FERMEE	FERMEE	Mardi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h
Mercredi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h	Mercredi	14h - 17h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h	Jeudi	FERMEE	FERMEE
Vendredi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h	Vendredi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 18h
Samedi	9h – 17h	9h – 18h	Samedi	9h – 17h	9h – 18h

#### Déchèterie professionnelle :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-14h00	13h30-17h30	7h30 -14h00	13h30-17h30	7h30-14h00

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Depuis le 3 février 2020, tous les professionnels sont interdits en déchèteries publiques. Une déchèterie professionnelle est ouverte sur l'ancienne déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle.

Afin de s'assurer que les usagers sont bien des particuliers, une **limite de passage** a été instauré.

Les particuliers ont :

- 24 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de stockage de moins de 3 m<sup>3</sup>.
- 6 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de 4 à 12 m<sup>3</sup>.



L'ensemble des usagers doivent se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 19 mai 2020.

### 3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries du territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, mobilier, déchets verts, bois, gravats, plâtre, verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, capsules Nespresso, déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) polystyrène, bouchons en liège et en plastiques et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Des nouvelles filières sont en place depuis 2019 et l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle.

- Les pneus de véhicules légers sont réceptionnés sur la déchèterie de Courzieu et de Fleurieux (4 maximum par apport).
- Les extincteurs vides de moins de 2kg sont acceptés sur les deux déchèteries
- Les huisseries (avec vitre présente) sont séparées sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle
- Les déchets en plastiques durs

**POLYPROPYLENE**



**POLEYTHYLENE**



Depuis 2016, des collectes exceptionnelles d'amiante sont organisées en déchèteries sur inscription (une par an depuis 2020).

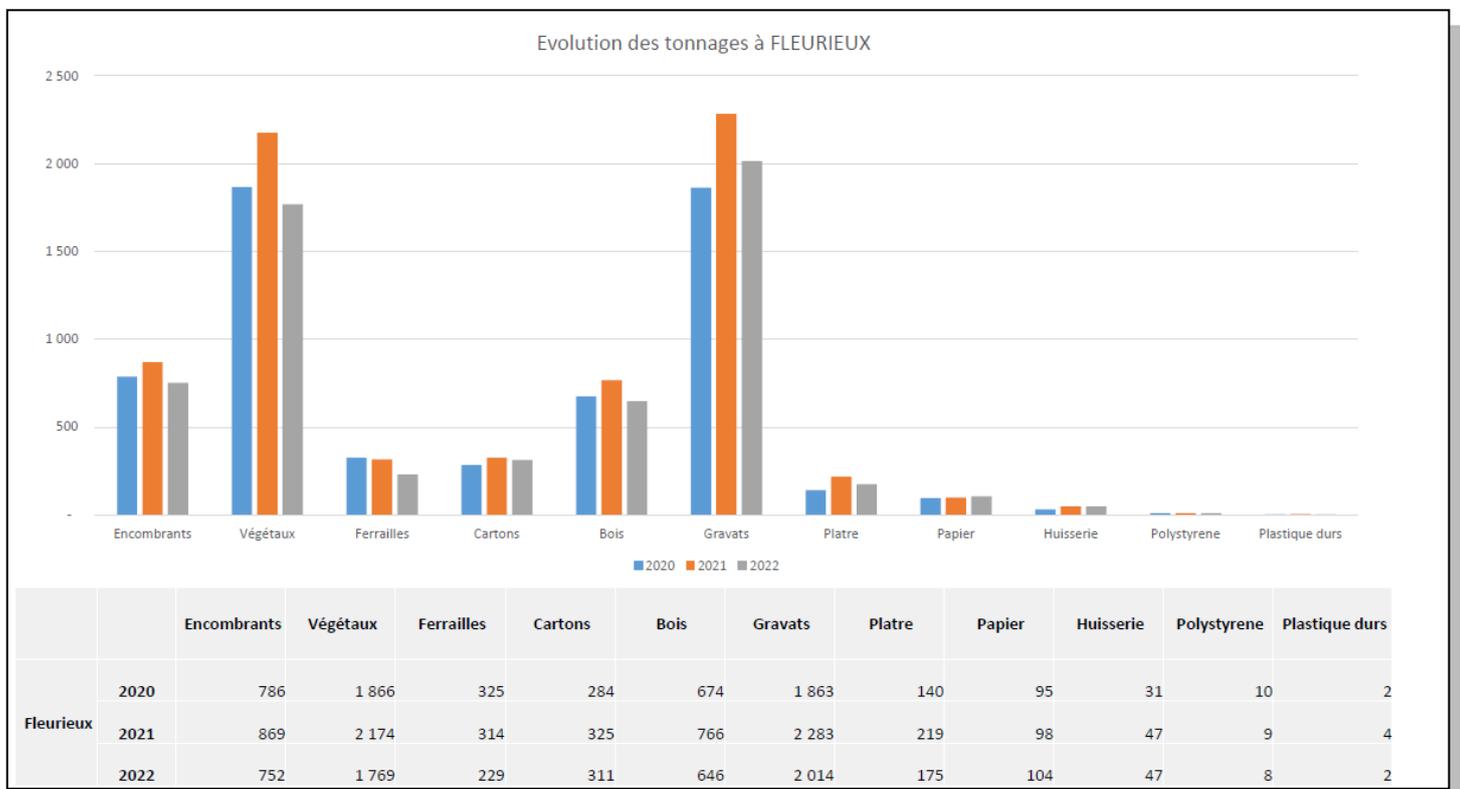
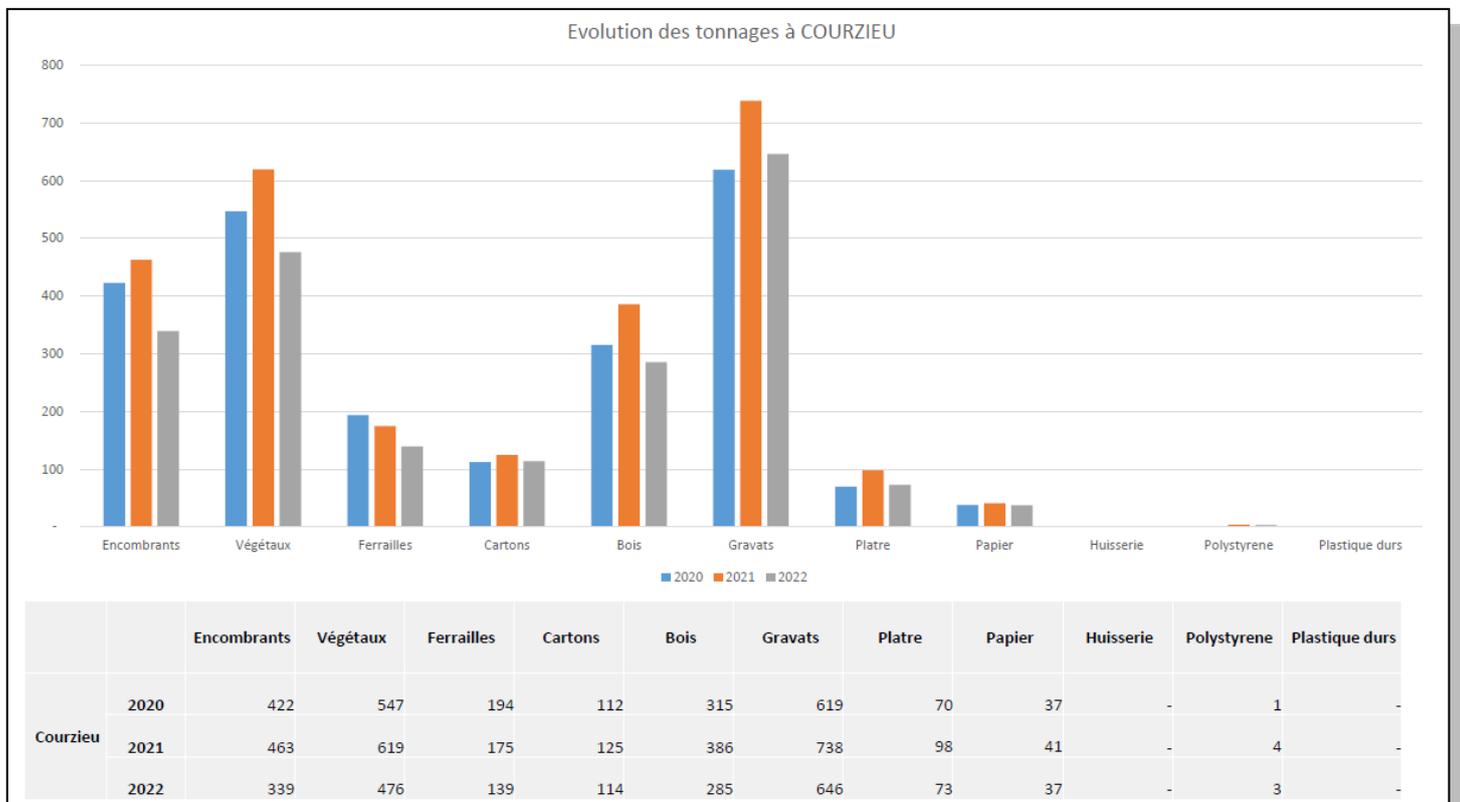
En 2023, de nouvelles filières REP (responsabilité élargie producteurs) vont faire leurs apparitions :

- Articles de sports et loisirs
- Jouets
- Décoration textile
- Articles de bricolage et de jardin non thermiques
- Articles de bricolage et de jardin thermiques

Le service travail à leurs installations avec les contenants adaptées. Ces collectes seront gratuites et gérée par des éco-organismes.

#### 4. Bilan des quantités réceptionnées en 2022

Les graphiques 7 ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

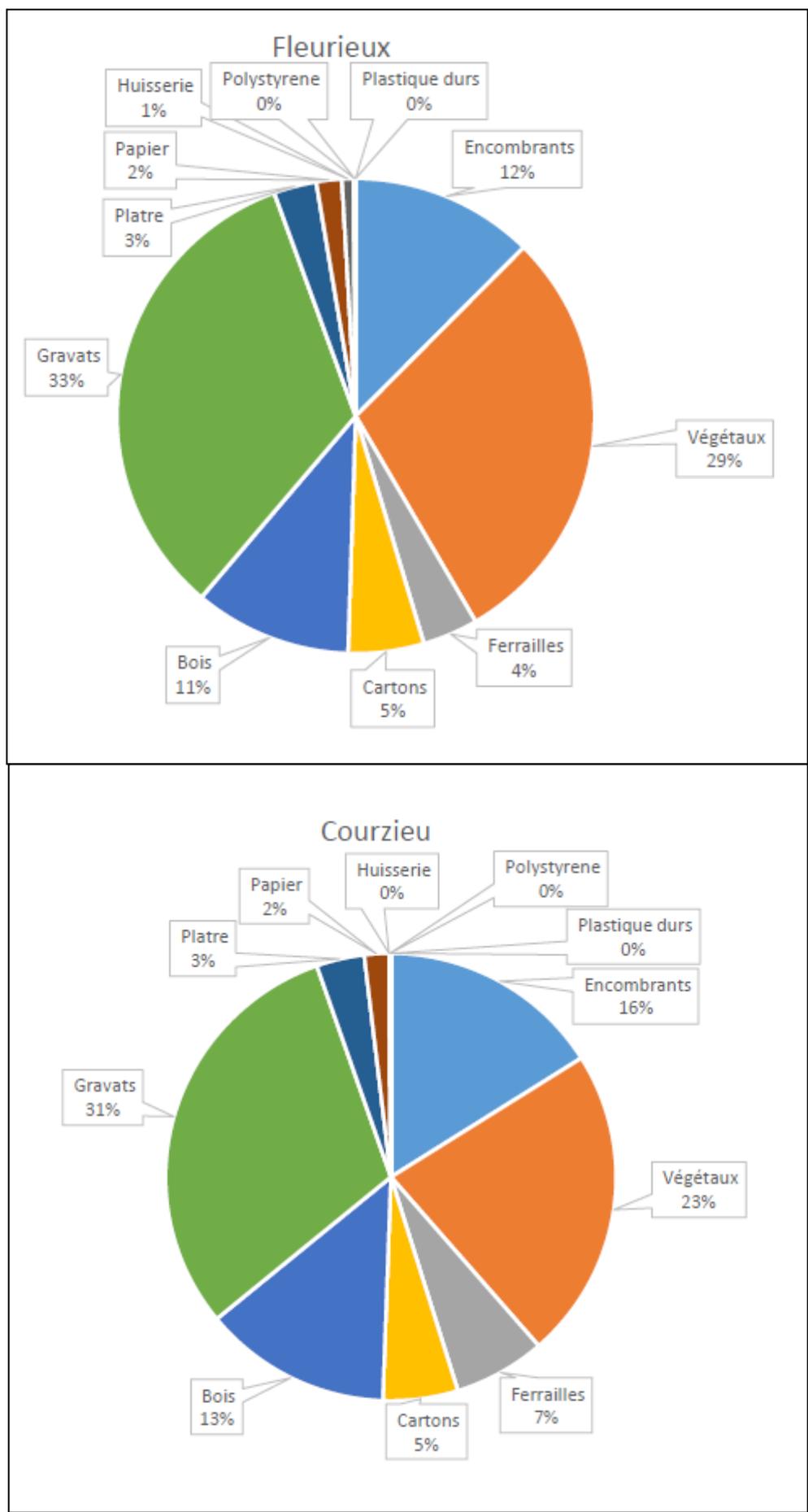


Le **tableau 17** ci-dessous reprend les tonnages 2022 retrouvés sur les déchèteries ainsi que les kg/hab induit.

Nbr d'habitant	COURZIEU	FLEURIEUX	Total	kg/hab
<b>38 749</b>				
Entrées usagers	22447	57056	<b>79503</b>	
Huiles usées	7,754	9,258	<b>17,012</b>	0,44
Petits déchets chimiques en mélange	5	11	<b>16</b>	0,41
Petits déchets chimiques en mélange	11,791	18,012	<b>29,803</b>	0,77
Bouteilles de gaz/extincteurs	0,37	0,83	<b>1,2</b>	0,03
Aluminium issu de la collecte séparée	1,7	4	<b>5,7</b>	0,15
Déchets métalliques en mélange	139,14	368,62	<b>507,76</b>	13,1
Papiers graphiques	37,34	104,44	<b>141,78</b>	3,66
Cartons	113,7	310,58	<b>424,28</b>	10,95
Pneumatiques hors d'usage	15	22	<b>37</b>	0,95
Plastiques durs		1,68	<b>1,68</b>	0,04
Emballages en matières plastiques	2,88	8,42	<b>11,3</b>	0,29
Déchets de bois	284,96	646,08	<b>931,04</b>	24,03
Déchets textiles	13,11	27,73	<b>40,84</b>	1,05
Déchets textiles	1,62	13,49	<b>15,11</b>	0,39
Gros appareil à dominante métallique de type "blanc" pour les ménages	37,4	76,5	<b>113,9</b>	2,94
Gros appareils de production de froid	20,3	28,7	<b>49</b>	1,26
Petit électroménager hors d'usage	62,7	122,5	<b>185,2</b>	4,78
Ecrans, dont appareils à tubes cathodiques	14,4	19,8	<b>34,2</b>	0,88
Encombrants ménagers divers	339,38	752,04	<b>1091,42</b>	28,17
Piles électriques usagées	1,722	3,145	<b>4,867</b>	0,13
Mobilier hors d'usage	306	762	<b>1068</b>	27,56
Corps gras	8	2,729	<b>10,729</b>	0,28
Déchets verts	475,66	1769,06	<b>2244,72</b>	57,93
Huisserie		46,576	<b>46,576</b>	1,2
Déchets de construction et de démolition	646,01	2014,1	<b>2660,11</b>	68,65
Déchets de plâtre	72,6	175,16	<b>247,76</b>	6,39
Amiante		16	<b>16</b>	0,41
			<b>9953</b>	256,86

On obtient pour l'année 2022 un tonnage déchèterie par habitant de **256 kg/hab** (contre 286 kg/hab pour 11 373 tonnes de déchets collectés en 2021).

Les graphiques 8 suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



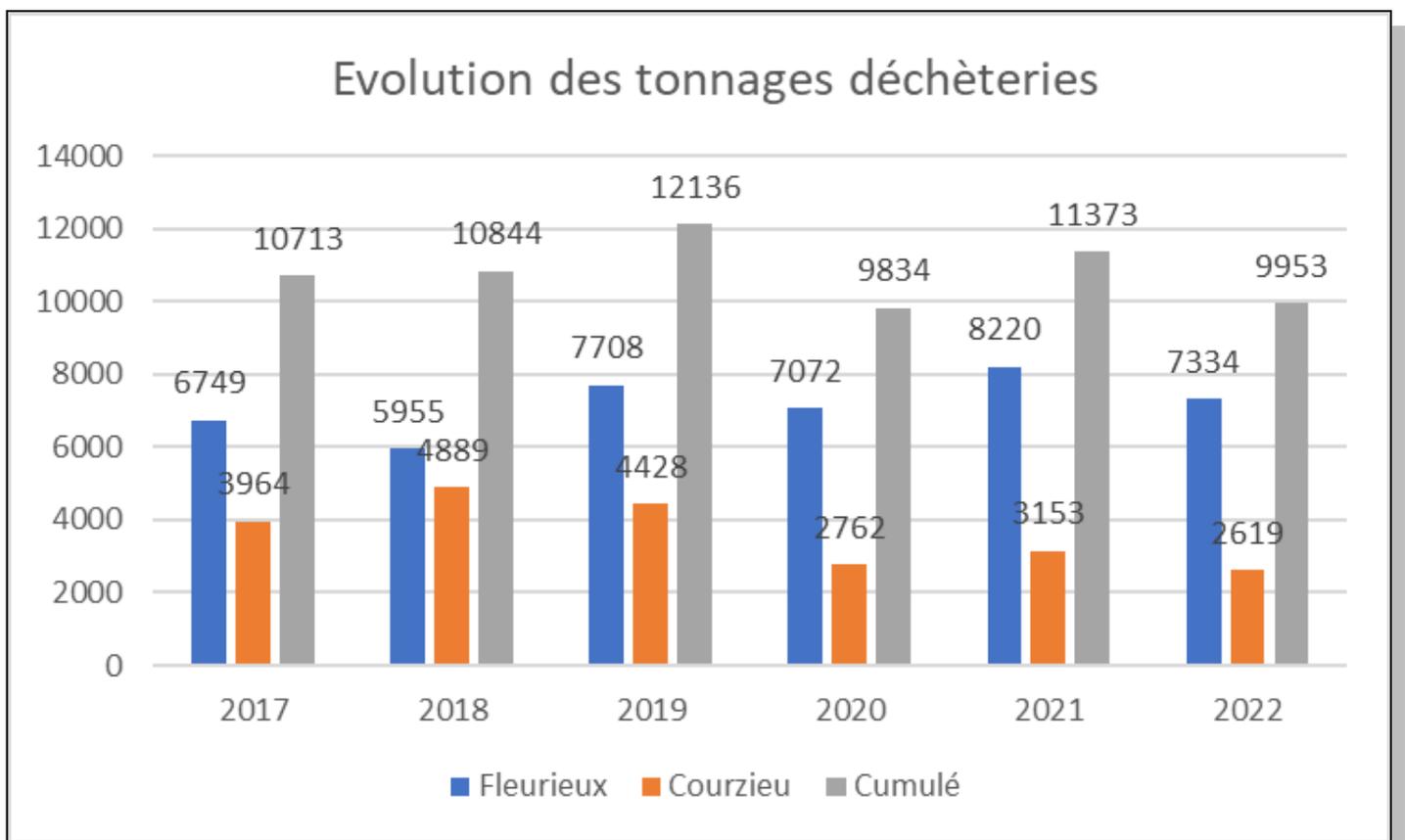
Les apports les plus importants par ordre de quantité sont :

- Les gravats,
- Les déchets verts,
- Les encombrants
- Le bois

En 2022, on observe une nette baisse des quantités apportées 2021. Les principaux flux baissent pour se stabiliser au même ordre de grandeur qu'en 2020.

Le taux d'enfouissement des déchets reçus en déchèteries continue de s'améliorer avec seulement 12 % de déchets enfouis.

## 5. Evolution des tonnages



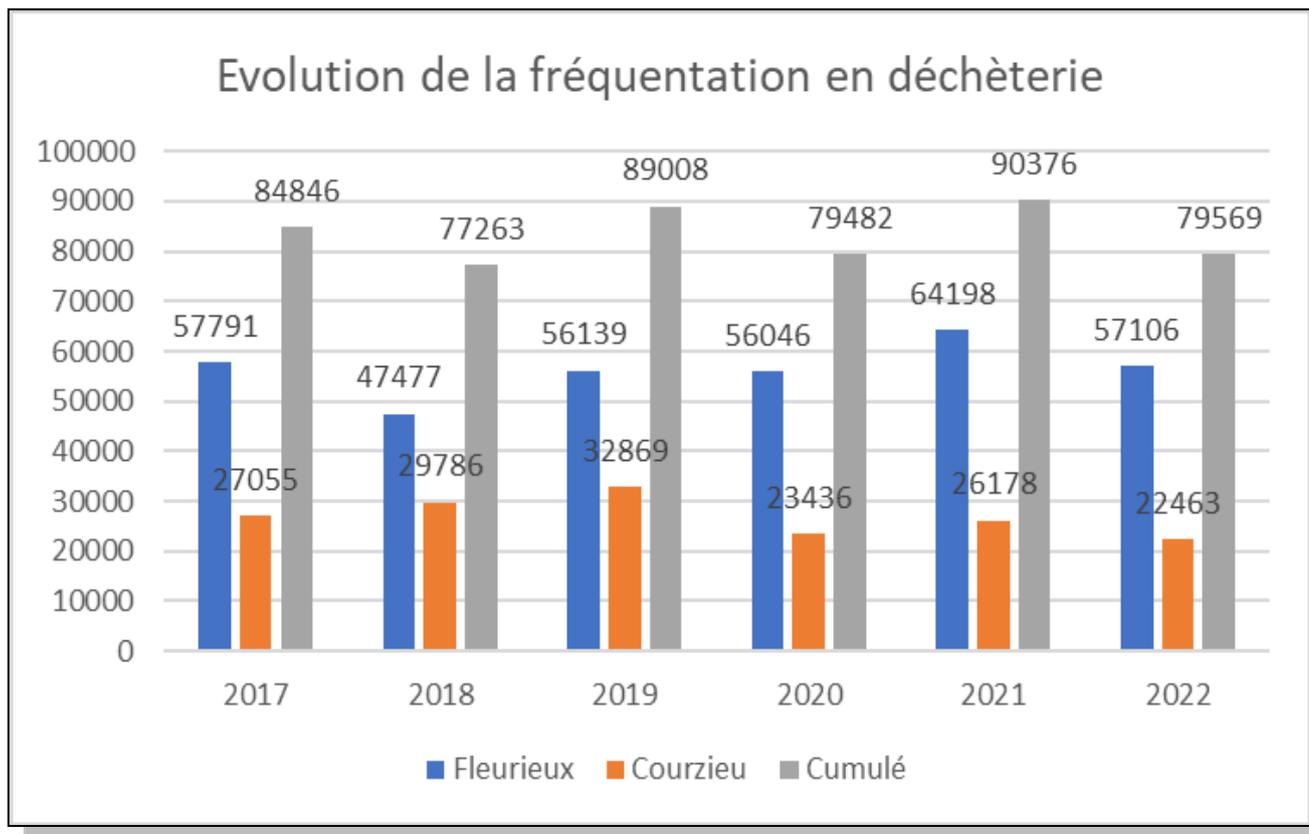
L'évolution des tonnages sur les six dernières années est présentée dans le **graphique 9** ci-dessus.

Alors qu'une baisse a eu lieu en 2020, les quantités 2021 sont reparties à la hausse, cependant en 2022 les tonnages cumulés des deux déchèteries retombent.

Cette baisse s'explique par la fin de la période COVID qui avait stimulée les travaux d'intérieur et d'extérieur. L'état des apports se stabilisent.

## 6. Evolution de la fréquentation

Le graphique 10 ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les six dernières années. En 2022, 57 106 visiteurs se sont présentés à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et 22 463 à celle de Courzieu. Il n'y a pas eu de fermeture de site.



La fréquentation a baissé à **79 569 visiteurs** un niveau inférieur mais similaire à 2018 et 2020.

Le nombre d'usagers baisse à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 61 usagers / jour.

Le nombre de visiteur à la déchèterie de Fleurieux est en baisse également avec 155 usagers /jour environ.

## 7. Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2022

En déchèteries, les faits marquants sont :

- L'organisation de **collecte d'amiante liée** avec 9.820 tonnes collectées (3 bennes) en provenance de 60 usagers en baisse par rapport à 2021.

Ceci représente :

- 551 plaques + 6.25 m3 estimés
- Une moyenne de 178,55 kg par usagers présents (poids apporté par personne inférieur à l'année dernière : 2021 : 224.72/personnes)
- L'organisation progressive des **nouvelles filières** REP 2023
- La **visite régulière** du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations et réaliser des audits.

## V. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

### 1. La Redevance Spéciale

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. **8 avenants** ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs et **11 nouvelles conventions** ont été contractualisées. **120 redevables** ont été facturés avec le logiciel ECOCITO représentant une recette de Redevance Spéciale de **239 989,60 €** (+13% par rapport à 2021).

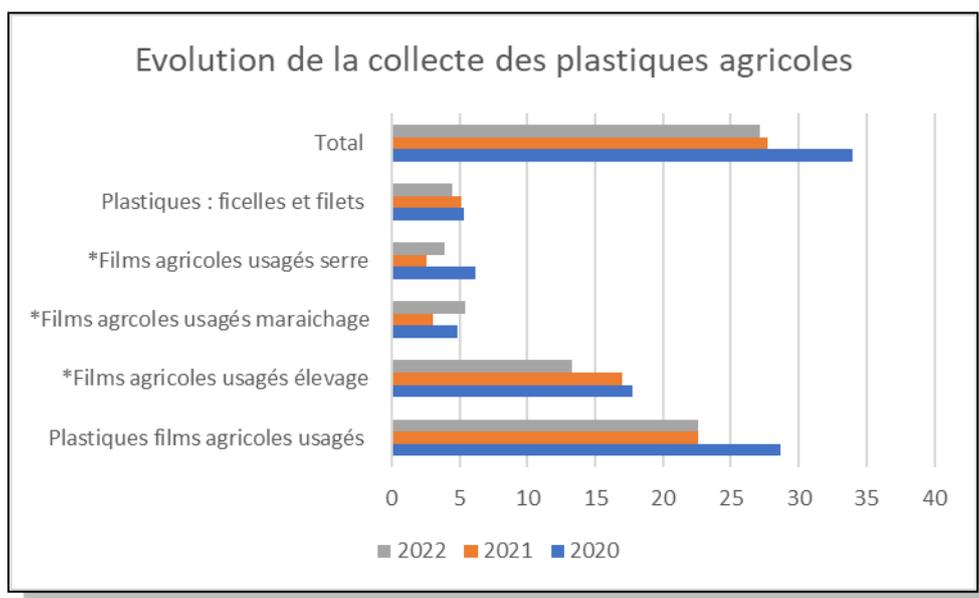
### 2. La collecte des plastiques agricoles

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- Les films de serre ;
- Les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- Les ficelles et les filets de balles rondes ;
- Les filets paragrêles.

En 2022, une benne pour les plastiques non recyclables a été installés et un total de 5.4 tonnes ont été collectés.



(Graphique 11 : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles)

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2022, 70 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (71 participants en 2021) pour **27.10 tonnes collectées**.

Coût 2022 de l'opération :

- **Installation Benne 30m3 : 837.50 €**
- **Retraitement des déchets : 1004.4 €**
- **Recette matière : 305.60 €**
- **Coût réel : 1 536.3 €**

Les recettes matières ne compensent plus les coûts de traitement des déchets non recyclables.



## VI. Bilan environnemental

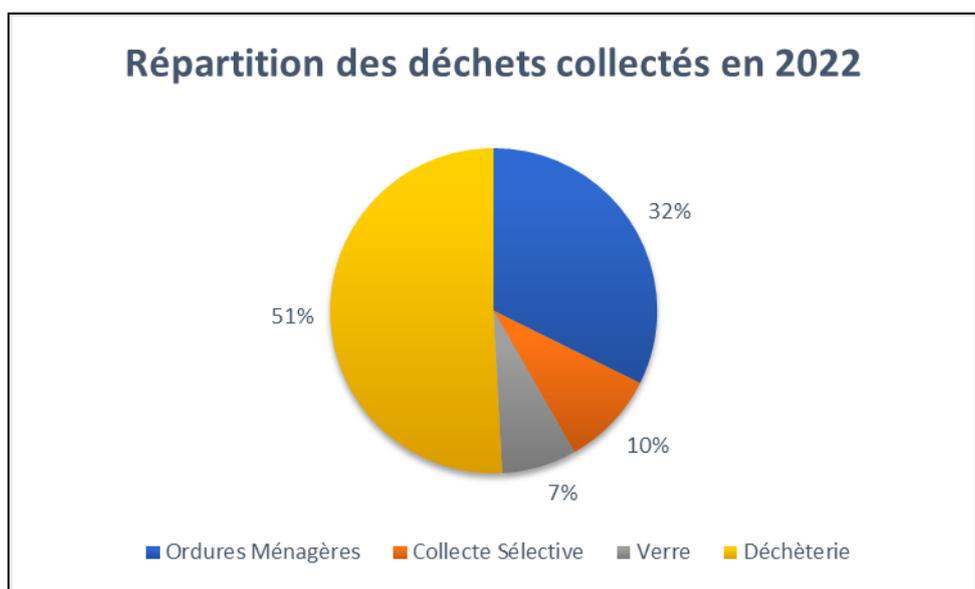
### 1. Production de déchets et évolution

Le **tableau 18** et le **graphique 12** ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	Moyenne SYTRAIVAL 2022	Moyenne régionale SINDRA (2021) *	Moyenne Nationale 2019 (SINOE)
Ordures Ménagères	6 334	163	194	246	225
Collecte Sélective	1 848	48	42	53	48
Verre	1 447	37	40	34	33
Déchèterie	9 953	252	277	246	/
<b>TOTAL</b>	<b>19 582</b>	<b>500</b>	<b>533</b>	<b>547</b>	<b>541</b>

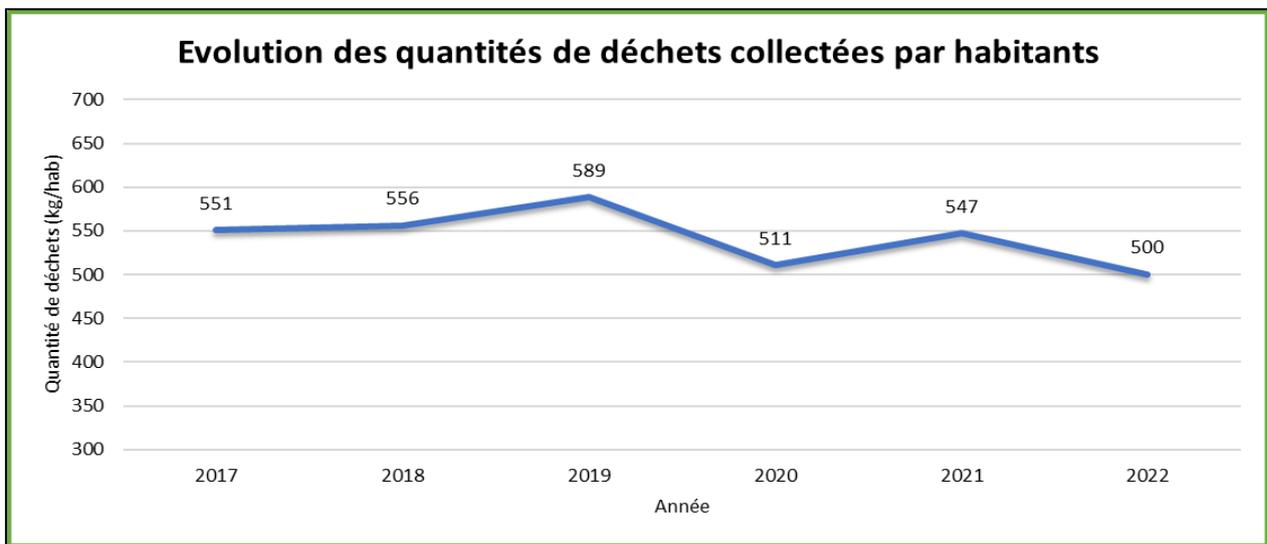
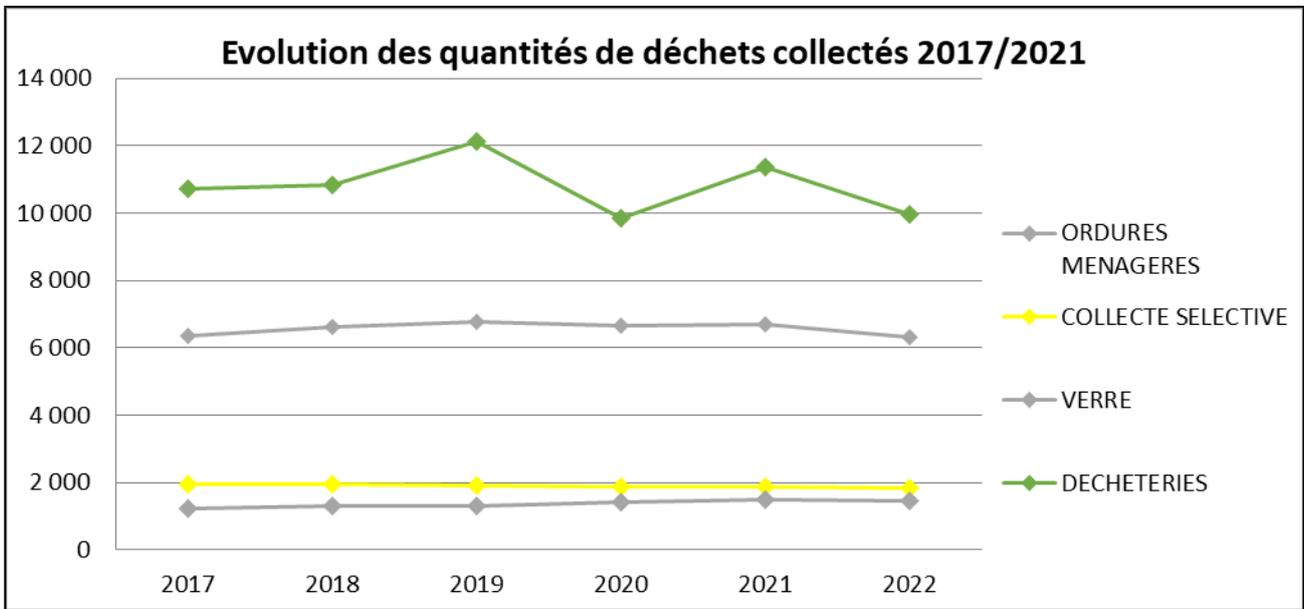
(Tableau 17 : \*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets d’Auvergne - Rhône-Alpes et SINOE)

La production totale de déchets par habitant est supérieure à la moyenne régionale de 2021 (derniers chiffres connus). Les habitants du Pays de L’Arbresle ont une production d’ordures ménagères résiduelles très inférieure à la moyenne régionale (163 kg/habitant contre 246 kg/habitant SINDRA, soit 33 % d’écart).



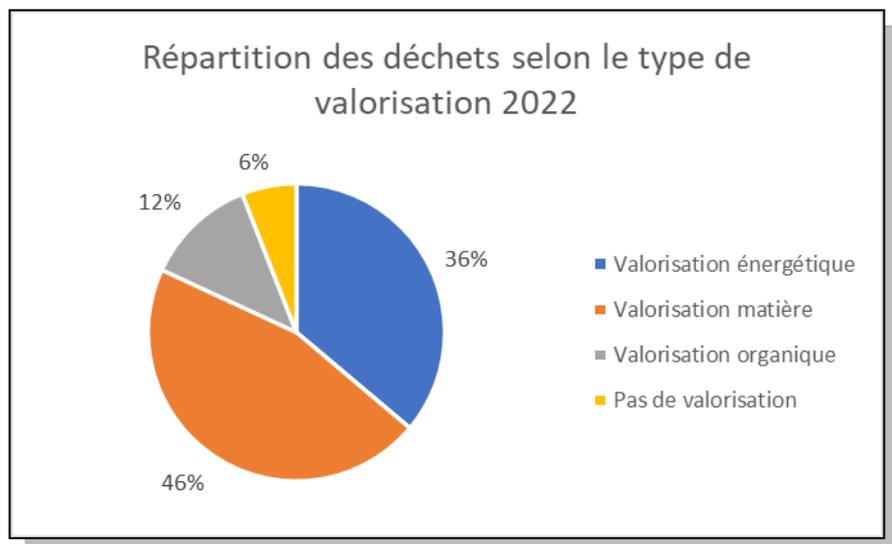
(Graphique 12 : Répartition des déchets collectés en 2022)

Sur les dernières années, on observe une augmentation puis une baisse des quantités produites par habitant. Les quantités de déchets par habitant (ordures ménagères et collecte sélective) est stable, mais les déchets apportés en déchèteries sont très fluctuants les 3 dernières années. (Ci-dessous les graphiques 13 représentant l'évolution des quantités de déchets au cours du temps et par habitant)



## 2. Taux de valorisation

Le **graphique 14** ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité



Trois modes différents co-existent :

- Valorisation matière (46 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux ;
- Valorisation énergétique (37 %) : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
- Valorisation organique (12 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

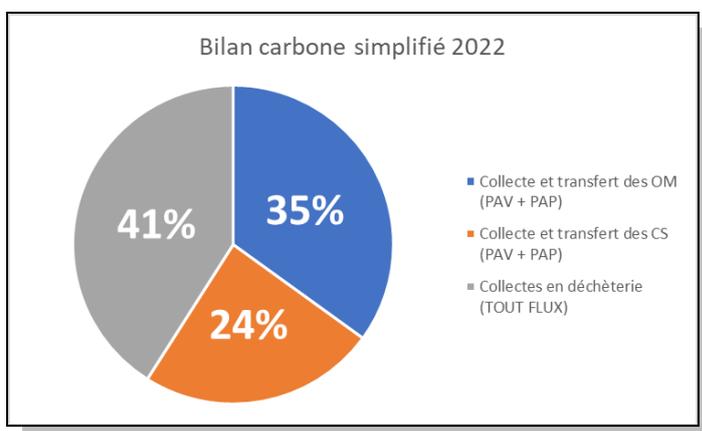
Seuls **6%** des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants + amiante) Cette valeur a significativement baissé avec la valorisation des meubles dans la benne Mobilier, du polystyrène, des huisseries et du plâtre.

## 3. Bilan carbone simplifié

Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent légèrement par rapport à 2021 à **480 tonnes**. Les émissions sont réparties ainsi :

- Sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 168 tonnes, soit **35 %** des émissions ;
- Sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre) : 115.2 tonnes, soit **24 %**. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre ;
- Sur les collectes en déchèterie : 196.8 tonnes, soit environ **41 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement. La hausse des quantités apportés engendre une hausse de l'impact carbone sur le transport.

Le **graphique 15** ci-dessous représente visuellement le bilan carbone simplifié 2022.



## VII. BILAN FINANCIER

Rapport d'activités des déchets ménagers 2022				
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle				
	TEOM 9,2 %	TEOM 8,95%	TEOM 8,95%	TEOM 9,95 %
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
	2019	2020	2021	2022
Nombre d'habitant de référence	37 613	38 057	38 438	38749
<b>1 DEPENSES FONCTIONNEMENT TTC :</b>	<b>3 372 008 €</b>	<b>3 571 946 €</b>	<b>3 696 687 €</b>	<b>3 890 200 €</b>
2 Ordures Ménagères	1 427 302 €	1 576 428 €	1 628 371 €	1 695 457 €
3 Emballages Ménagers	654 665 €	822 058 €	842 838 €	921 216 €
4 Verre	31 232 €	39 532 €	84 520 €	84 311 €
5 Déchèteries	1 029 477 €	974 916 €	1 034 199 €	1 043 494 €
6 Bacs roulants/conteneurs enterrés	90 277 €	86 753 €	26 234 €	31 863 €
7 Prévention / Communication	137 983 €	71 366 €	80 524 €	85 647 €
8 Autres				28 212 €
<b>9 FINANCEMENT TTC :</b>	<b>4 652 992 €</b>	<b>4 490 300 €</b>	<b>4 595 022 €</b>	<b>4 947 809 €</b>
10 Autres recettes	82 524,00 €	71 318,30 €	183 435,00 €	8 922 €
11 Soutien Eco-Organismes	698 593,80 €	622 740,04 €	532 406,00 €	621 734 €
12 Vente matériaux	187 388,00 €	126 549,16 €	161 475,00 €	4 980 €
13 TEOM	3 463 180,00 €	3 443 220,00 €	3 505 691,00 €	4 073 054 €
14 Redevance Spéciale	221 305,96 €	226 472,13 €	212 014,72 €	239 119 €
17 Dépenses de personnel et de structure	202 000 €	186 587 €	189 800 €	277 532 €
<b>18 DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>153 078 €</b>	<b>240 324 €</b>	<b>285 373 €</b>	<b>306 818 €</b>
<b>19 RECETTES LIEES AUX INVESTISSEMENTS</b>				<b>10 857 €</b>
<b>20 TOTAUX DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>4 474 550 €</b>
<b>21 Resultat de fonctionnement</b>				<b>473 259 €</b>
<b>21 Evaluation de l'excédent budgétaire (15%)</b>				<b>9,76%</b>

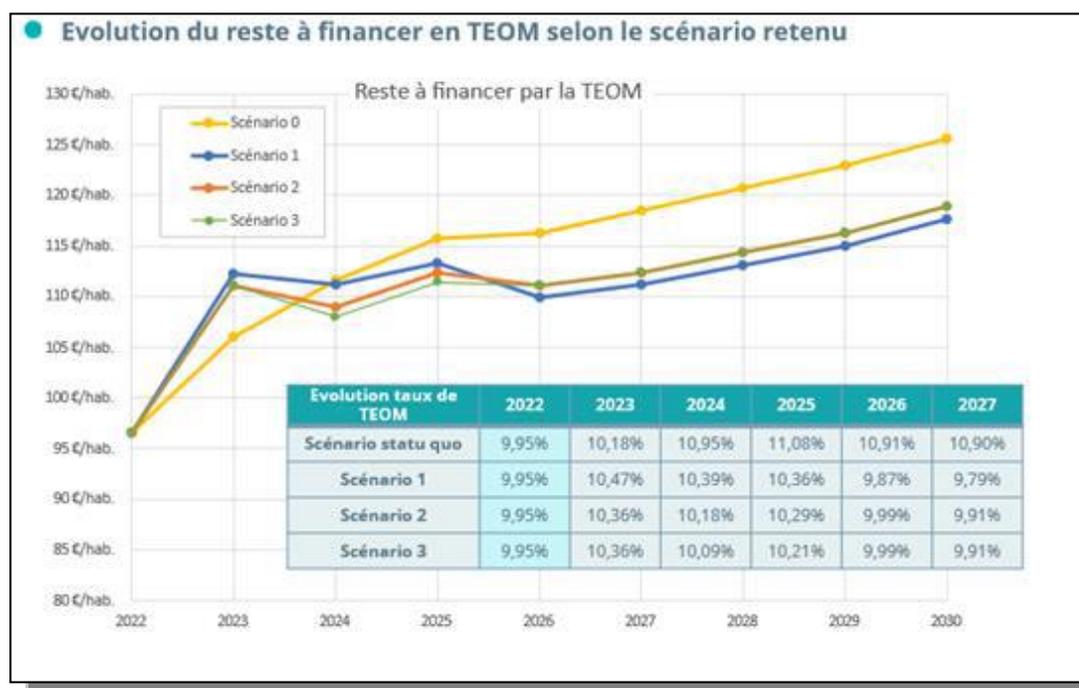
Le **tableau 19** ci-dessus reprend la vision globale du budget 2022.

La ligne 12 du tableau présente une forte diminution. Ceci est dû à un retard des versements de recette matière (revalorisation matières / recyclage) perçu sur 2023 (environ 82 000 €)

La politique de réduction des déchets souhaitée par les élus à l'échéance 2030 nécessite de mettre en place dès 2023 de nouveaux moyens humains et de nouvelles technologies.

- Tri à la source des biodéchets, à chaque typologie sa solution
- Déploiement des colonnes d'apport volontaire OMR/TRI
- Réduction de la fréquence de collecte OMR, tous les 15 jours
- Plus de prévention et d'accompagnement des usagers du service
- Aide au développement local d'une filière de valorisation du bois et des déchets verts
- Aide au développement local d'une consigne pour le réemploi du verre
- Recrutement de trois agents supplémentaires

Ces évolutions présentent un coût élevé mais elles sont nécessaires au maintien d'un service de qualité apporté aux usagers du territoire, mais aussi à la maîtrise des coûts de gestion des déchets. Le taux de TEOM pourrait atteindre 11,08% en 2025 pour permettre de supporter la hausse des quantités de déchets et la hausse tarifaire. (Graphique 16 : prévision de la TEOM jusqu'en 2027 pour absorption des coûts)



Pour rappel aux termes de la loi (article 1520 du GCI), « les communes qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers... ».

Une directive communiquée par le ministère de l'économie et des finances précise que le produit de la TEOM qui découle du taux voté par les collectivités territoriales, ne doit pas être « manifestement disproportionné » par rapport aux dépenses que la taxe doit financer. A défaut, les dégrèvements de TEOM sont désormais à la charge des collectivités locales et non à la charge de la Direction des finances publiques.

Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat un dépassement de l'ordre de 15 % caractérise une disproportion manifeste et entraîne le dégrèvement de l'intégralité de la TEOM.

Le taux de TEOM voté en 2022 à 9,95% permettra de lancer le projet issu de l'étude d'optimisation, tout en gardant un niveau de résultat satisfaisant et respectant les dispositions de la directive précitée.

D'après l'évaluation des coûts 2022, la compétence déchets présente un résultat de fonctionnement excédentaire pour **2022 d'environ 473 259 € ce qui représente 9,76 %**. Des résultats similaires à l'année dernière qui sont conformes au niveau autorisé.

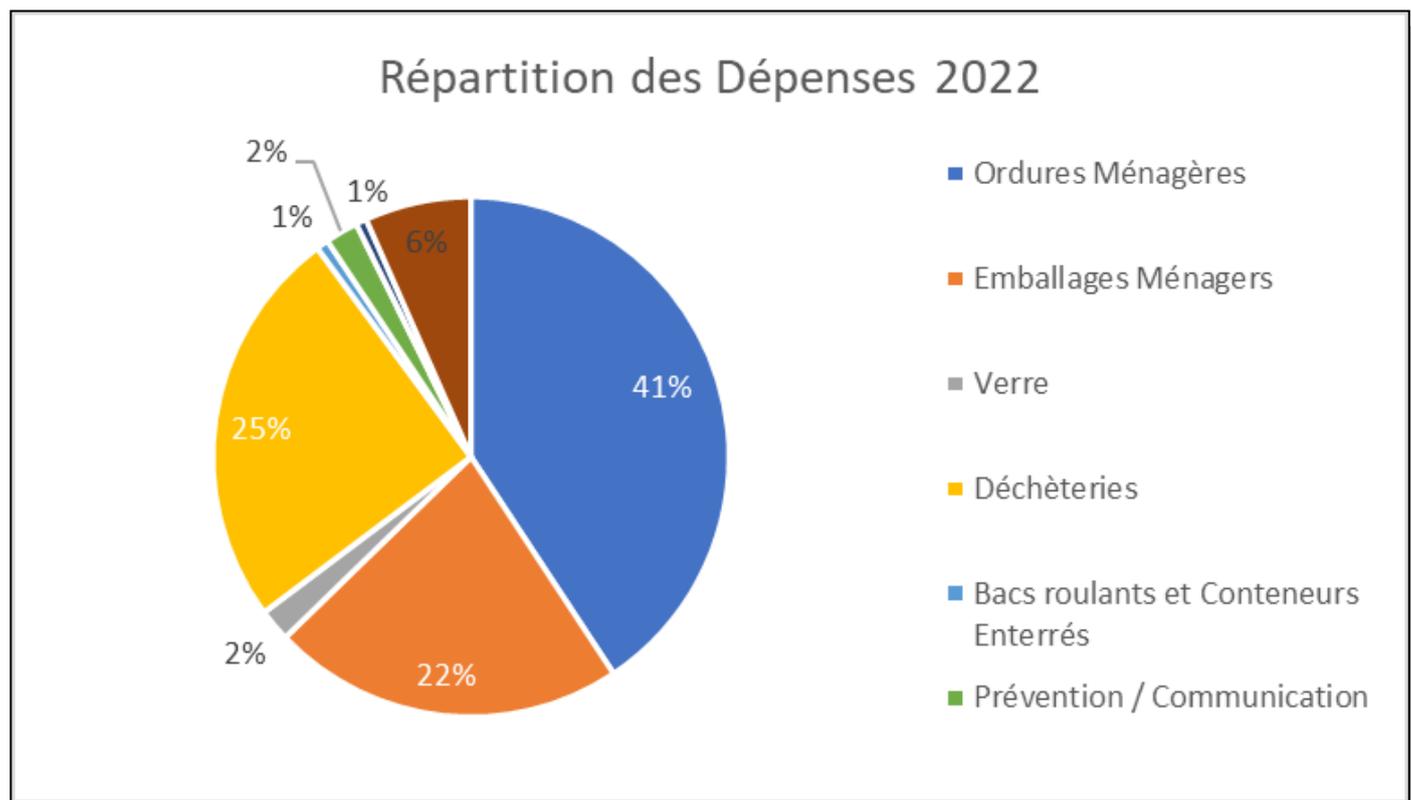
# 1. DEPENSES

## 1.1. DECOMPOSITION DE LA DEPENSE 2022

Le **tableau 20** et le **graphique 17** ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2022 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (41%), puis la gestion des déchèteries (25%), la collecte et le traitement du tri (22%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes comme la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

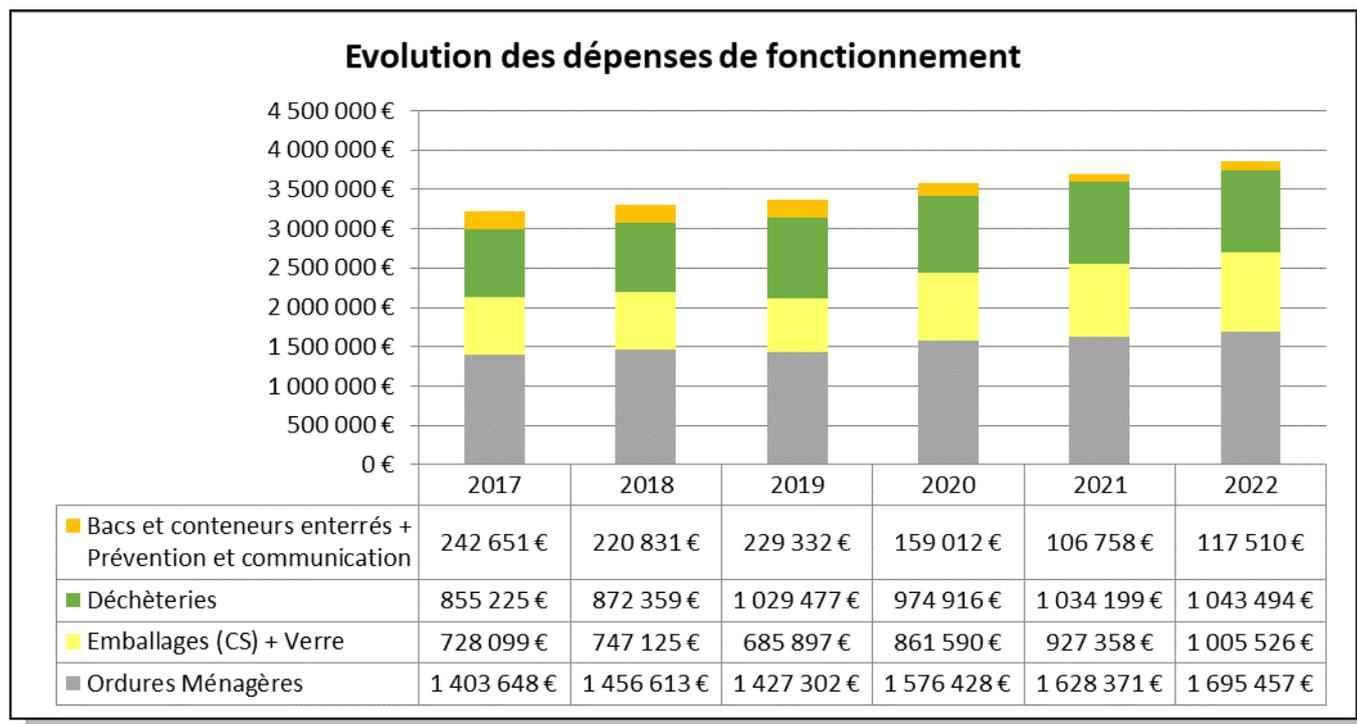
Dépenses 2022	4 474 550 €
Ordures Ménagères	1 695 457 €
Emballages Ménagers	921 216 €
Verre	84 311 €
Déchèteries	1 043 494 €
Bacs roulants et Conteneurs Enterrés	31 863 €
Prévention / Communication	85 647 €
Autres dépenses ( <i>ligne supplémentaire</i> )	28 212 €
Frais de personnels et de structures	277 532 €

Les charges de structure et de personnels du service sont estimées à **277 532 € TTC**, elles comprennent les frais de ressources humaines, informatiques et sécurités nécessaires au fonctionnement du service.



## 1.2. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN 2022

(Graphique 18 : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €) qui reprend les grandes familles de dépenses)



Le **graphique 18** ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les 6 dernières années.

En 6 années une augmentation de 20 % des dépenses est observée (écart entre 2017 et 2022).

Ceci est dû à une augmentation des prix à la tonne pour le retraitement, des taux de TGAP qui augmentent également, et de l'offre de service aux habitants qui s'étoffe.

Entre 2021 et 2022 l'augmentation remarquable est au niveau de la collecte du VERRE et du TRI, à la suite de la mise en place de l'extension des consignes de tri le taux collectés a considérablement augmenté donc les coûts suivent.

## 2. RECETTES

### 2.1. DECOMPOSITION DE LA RECETTE 2022

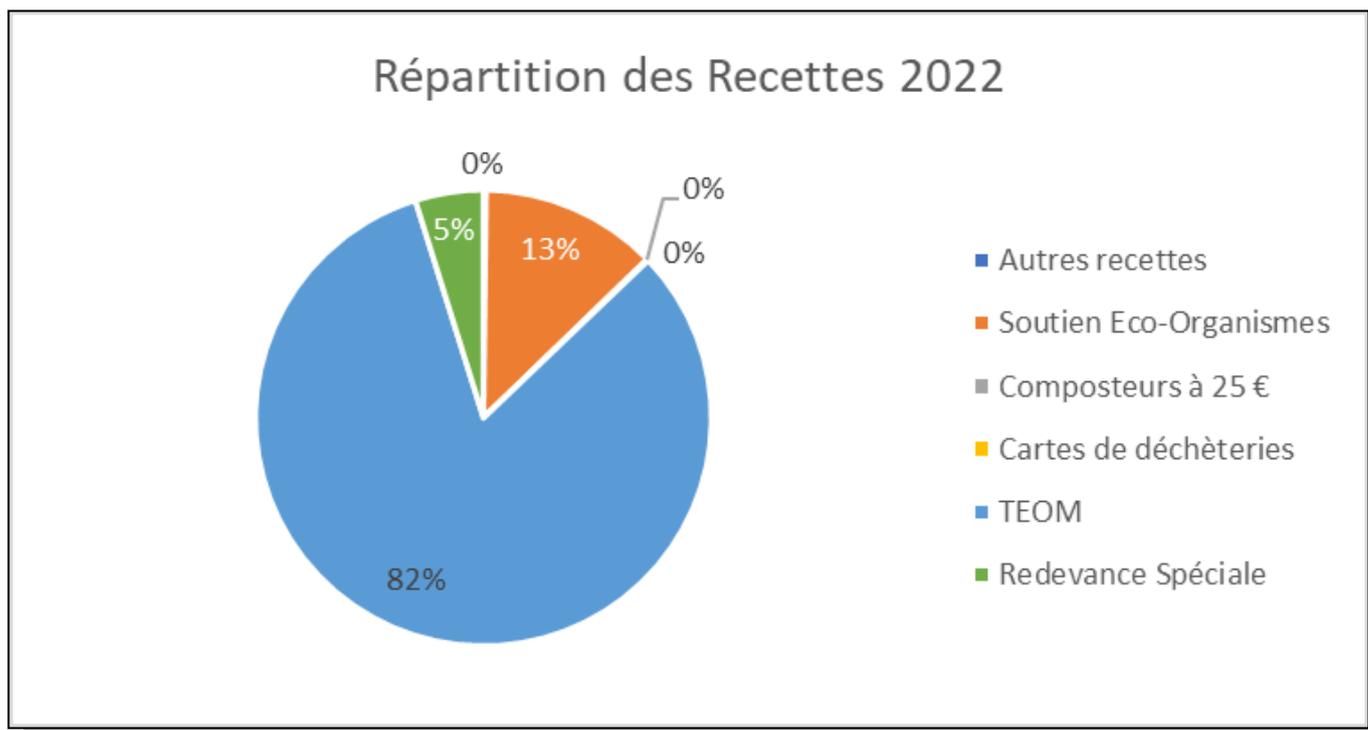
Le **tableau 21** et le **graphique 19** ci-après décrivent la décomposition des recettes 2022.

Le financement du service est assuré à 82 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux a augmenté en 2022 de 8,95% à 9,95 %.

La Redevance Spéciale complète à hauteur de 5 % les recettes acquittée par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012).

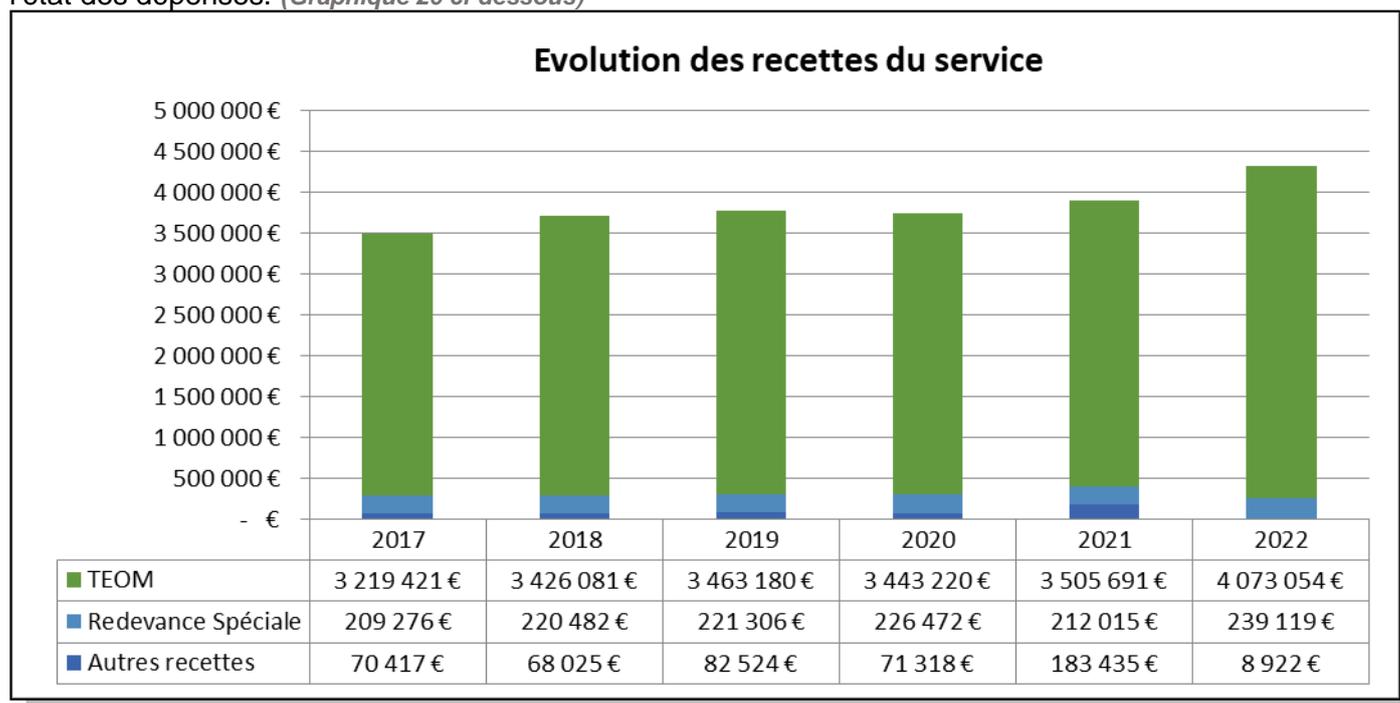
D'autres recettes comme les subventions des éco-organismes (13%), les subventions ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service.

Recettes 2022	4 947 809 €
Autres recettes	8 922 €
Soutien Eco-Organismes	621 734 €
Composteurs à 25 €	4 400 €
Cartes de déchèteries	580 €
TEOM	4 073 054 €
Redevance Spéciale	239 119 €



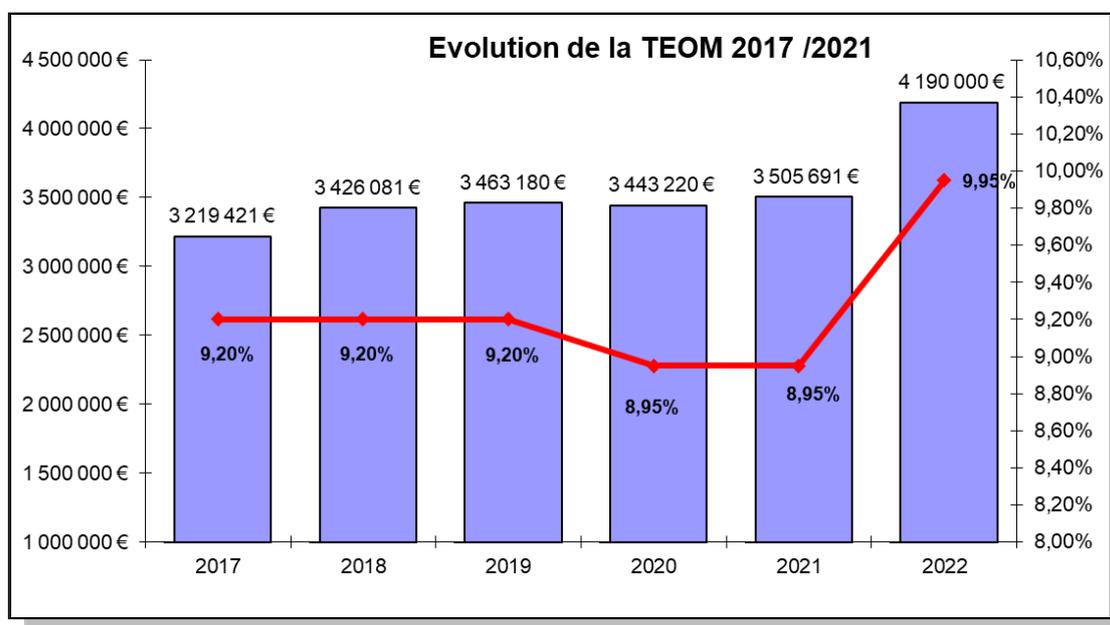
## 2.2. EVOLUTION DES RECETTES DU SERVICE

Sur les six dernières années, les recettes du service ont augmenté de 21 %. Ce qui est en adéquation avec l'état des dépenses. *(Graphique 20 ci-dessous)*



La Communauté de Communes a perçu des financements supplémentaires avec des aides de l'ADEME et la vente des composteurs individuels.

## 2.3. EVOLUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES



*(Graphique 21 : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)*

Le **graphique 21** ci-dessus présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en violet). Le taux de TEOM est stable depuis 2019 et a diminué en 2020 à 8,95%.

En 2022 la TEOM est montée à 9,95 % pour absorber l'augmentation des coûts généraux. Elle a représenté un gain de 4 073 054 €

### 3. Méthode Compta coût simplifiée

L'ADEME a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe.

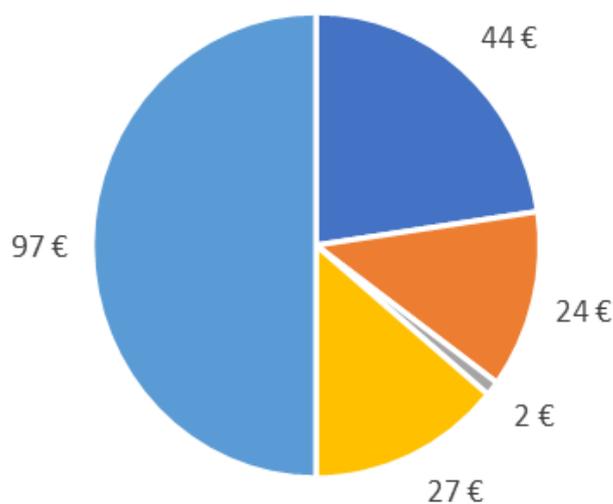
Le montant total du coût aidé est de **3 744 478 €**.

Les coûts aidés (97 €/habitant) sont en forte hausse par rapport à 2021. Ceci s'explique par l'augmentation des coûts et de la TEOM. **Le graphique 22 et la tableau 22** ci-dessous permet de visualiser la répartition des coûts aidés ;

**Coût aidé HT en euros par habitant**

	OM	Emballages CS	Verre	Déchèteries	Tout flux confondu
<b>Coût 2022</b>	<b>44 €/hab</b>	<b>24 €/hab</b>	<b>2 €/hab</b>	<b>27 €/hab</b>	<b>97 €/hab</b>
<b>Coût 2021</b>	42 €	10 €	1 €	25 €	78 €
<b>Coût 2020</b>	40 €	11 €	1 €	24 €	76 €

Répartition des coûts aidés 2022 en €/hab



■ OM ■ Emballages CS ■ Verre ■ Déchèteries ■ Tout flux confondu

## **VIII. Projets 2023**

En 2023, la Communauté de Communes va travailler sur :

- ✓ La relance active des actions du programme local de réduction des déchets pour la période 2021/2026
- ✓ Le cadrage et lancement de la stratégie d'optimisation des collectes (OM/CS/VERRE)
- ✓ Le développement du compostage partagé sur chaque commune et de l'augmentation du compostage individuel
- ✓ 1 collecte d'amiante liée est programmée en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques le mardi 10 octobre 2023 de 14h à 18h à la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle.
- ✓ Le recrutement de trois nouveaux agents au service déchet